

Rapport de développement durable 2022 **Orléans**



édito

Bien au-delà d'une obligation légale, notre Rapport de développement durable est le reflet de notre engagement pour un avenir durable à Orléans et dans sa métropole. Je le crois profondément, « *le durable, c'est prendre le temps de faire pour longtemps* ». Aussi, à la manière des bâtisseurs de cathédrales, voyons grand, et pour longtemps. Pour y parvenir, le temps de l'analyse et de la mesure est primordial, car source d'efficacité et de durabilité.



Au fil de ces pages, vous trouverez le détail de nos réussites passées, de nos actions présentes et de nos orientations futures, toutes trois centrées sur la lutte contre le dérèglement climatique, la protection de la biodiversité, le bien-être des citoyens, la cohésion sociale et des modes de production responsables.

Ce rapport, basé sur notre feuille de route de la transition écologique et énergétique, témoigne non seulement de notre détermination, mais surtout de nos actions concrètes. J'en veux pour preuve cette belle École des transitions, créée pour les agents municipaux et métropolitains, qui s'ouvrira bientôt aux élus et, je l'espère, aux « citoyens engagés » qui le souhaitent.

Bâtir la Ville à venir, l'adapter aux défis des prochaines décennies est tout simplement vital. Cette période de transition, ne la vivons pas sous le seul prisme de l'inquiétude et d'une urgence subie. Elle est avant tout une fenêtre d'opportunités pour les jeunes et moins jeunes. Oui, tout est à repenser, à inventer. Alors, ayons confiance et osons !

Le cap d'Orléans et du territoire est clair : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040-50 et bâtir une cité positive d'ici à 2050. Un défi qui place notre capitale régionale aux avant-postes du combat environnemental. Orléans, demain, c'est moins d'émissions de carbone, un environnement préservé, une meilleure qualité de vie, une société plus solidaire et une économie responsable.

Ensemble, bâtissons un Orléans plus résilient et plus prospère pour tous.

Romain Roy,
adjoint au maire,
délégué à la Transition énergétique
et au Développement durable

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

POURQUOI CE RAPPORT ?

Le Rapport de développement durable est un document que les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent rédiger chaque année (décret n° 2011-687 du 17/06/2011). Discuté et approuvé par les élus, ce document décrit la situation de la commune en matière de développement durable.

Il aborde le bilan des actions conduites, mais aussi celui des politiques, programmes et mesures publiques mis en œuvre sur le territoire, ainsi que les orientations à venir permettant d'améliorer la situation, sous l'angle du développement durable. Aussi sa structure doit-elle s'articuler autour des cinq finalités du développement durable telles que définies pour les Agendas 21 :

- lutte contre le changement climatique,
- protection de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Enrichi par des exemples d'actions concrètes et des indicateurs de suivi, il doit permettre de mesurer l'avancée de la collectivité en la matière.

Par souci de cohérence, la version 2022 du Rapport de développement durable d'Orléans a été organisée autour des quatre axes identifiés dans la feuille de route de la transition écologique et énergétique, approuvée en conseil municipal du 7 décembre 2022.

Des pictogrammes pour bien comprendre et identifier les thématiques abordées tout au long de la lecture du présent document.



ALIMENTATION
ET AGRICULTURE



BIODIVERSITÉ



EAU ET MILIEUX
AQUATIQUES



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



GOVERNANCE
ET PARTICIPATION



MOBILITÉS DURABLES



RÉDUCTION DES DÉCHETS
ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



RISQUE INONDATION



VILLE DURABLE



SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



ÉGALITÉ
ET SOLIDARITÉ

sommaire

OBJECTIF 1

UNE VILLE DÉCARBONÉE..... 7



FOCUS LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE..... 8

Privilégier les énergies vertes..... 10

Le chauffage urbain labellisé.....10

Solarisation du patrimoine bâti.....10

Limiter l'usage du plastique.....11

Zéro plastique à la cantine.....11

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.....12

Privilégier et développer les mobilités douces

et les transports en commun.....12

Être économe et éviter le gaspillage.....15

Plus de bio et de local en restauration collective.....15

Optimiser l'éclairage public.....15

Rénover les bâtiments publics.....16

Développer l'économie circulaire.....17

Réutiliser au lieu de jeter.....17

OBJECTIF 2

UNE VILLE JARDIN..... 19



FOCUS LA GESTION DE L'ARBRE..... 20

Développer et préserver la biodiversité..... 22

Entretien différencié des espaces verts.....22

Penser biodiversité dans la conception et la gestion des espaces urbains.....22

Favoriser la biodiversité dans les cimetières.....24

Lutter contre les îlots de chaleur.....25

Développer la végétalisation des espaces publics.....25

Optimiser la gestion de la ressource en eau.....27

Valoriser la ville jardin..... 29

Poursuivre la labellisation.....29

S'impliquer dans des projets internationaux.....30

OBJECTIF 3

UNE VILLE QUI FAIT FACE AUX RISQUES..... 31



FOCUS RUE DE BOURGOGNE..... 32

Mieux connaître les risques pour notre santé..... 34

Informé et sensibiliser.....34

Environnement et santé environnementale.....34

Mieux connaître l'exposition aux ondes.....34

Agir en faveur du bien-être en ville.....35

Réduire le bruit dans l'environnement.....35

L'inclusion par le sport.....35

S'adapter aux risques climatiques..... 36

Mieux comprendre les risques pour mieux prévenir.....36

S'organiser pour une gestion efficace des risques.....37

Être prêt en cas de crise.....37

Ensemble pour agir.....37

Comblement de carrière, quartier Saint-Vincent.....38

Traquer les fuites d'eau.....38

OBJECTIF 4

UNE VILLE CITOYENNE ET RESPONSABLE..... 39



FOCUS SOLIDAIRES AVEC L'UKRAINE..... 40

Favoriser la participation citoyenne..... 42

Associer les habitants et leur rendre compte.....42

Donner les clés pour agir.....44

Intégrer la transition dès le plus jeune âge..... 45

Dans les crèches.....45

À l'école.....45

Les familles.....45

Les jeunes.....45

Intégrer les enjeux de la transition au sein de la collectivité..... 46

Développer l'écoresponsabilité des événements.....46

Une administration écoresponsable.....48

Une utilisation raisonnée des produits d'entretien.....48

Veiller au bien-être en ville de toutes les générations..... 49

Faciliter l'accès aux soins.....49

Privilégier la solidarité entre les générations.....50

Lutter contre l'exclusion.....52

Améliorer le cadre et la qualité de vie..... 54

Veiller à la salubrité de l'espace public et de l'habitat.....54

Assurer la tranquillité publique.....56

Une ville plus accessible.....57

L'accès à la culture pour tous.....58

Orléans adopte sa feuille de route de la transition écologique et énergétique

C'est un travail collectif qui a abouti le 7 décembre 2022, par l'adoption en conseil municipal de la feuille de route de la transition écologique et énergétique pour Orléans. Cette démarche a débuté dans la cadre des Assises de la transition écologique et énergétique, organisées en 2021 à l'échelle de la métropole, et qui ont impliqué largement les forces vives du territoire : habitants, associations, acteurs économiques, services des deux collectivités et élus. Une réflexion qui s'est achevée avec une première feuille de route : celle de la Métropole, adoptée le 7 avril 2022, complétée par celle de la Ville, pour les compétences qui lui sont propres.

Deux feuilles de route complémentaires, qui répondent à une même ambition et dont la mise en œuvre est commune.

4 GRANDS OBJECTIFS POUR ORLÉANS :

1. **Une ville décarbonée** qui, d'ici à 2030, aura divisé par 2 les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique de son territoire,
2. **Une ville jardin**, hautement végétalisée, favorable à la biodiversité et permettant aux habitants de mieux vivre notamment les chaleurs estivales,
3. **Une ville qui fait face aux risques**, en s'organisant dès maintenant pour la gestion des crises climatiques à venir,
4. **Une ville citoyenne et responsable**, qui donne des clés pour agir à ses habitants et soutient l'éducation à la transition écologique dès le plus jeune âge.

Cette feuille de route comprend plus d'une centaine d'actions. Son contenu a vocation à s'enrichir, se renouveler régulièrement pour s'adapter aux contraintes et aux nouvelles opportunités. Elle porte l'ambition de faire d'Orléans une ville résiliente.

LES GRANDES DATES

- 7 avril 2022** Adoption de la feuille de route en conseil métropolitain
Printemps/été 2022 Élaboration de la feuille de route d'Orléans, avec la participation des services
7 novembre Séminaire des élus municipaux
7 décembre Adoption de la feuille de route d'Orléans

4 grands objectifs

PLUS D'UNE
CENTAINE
D' ACTIONS

OBJECTIF

1



Une ville décarbonée



Orléans n'a pas attendu la finalisation de sa feuille de route pour prendre les premières mesures destinées à réduire les consommations énergétiques, mais aussi à changer les mentalités et faire évoluer les pratiques, de ses agents et du grand public.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC OPTIMISÉ

Ainsi, dans le cadre de mesures d'urgence pour faire face à la crise énergétique et réaliser des économies, l'éclairage public (voies, quais, mails, ponts...) a été réduit, à partir de fin novembre, avec une extinction pendant la nuit, excepté dans certains secteurs : le long des lignes de tram lorsqu'il circule, ainsi que dans des zones résidentielles ou très fréquentées du centre-ville (en fonction des jours de la semaine).

À noter : suite à de nombreux échanges avec les Orléanais, la Ville a apporté fin mai 2023 des ajustements à ce dispositif, avec le retour de l'éclairage dans l'ensemble des secteurs de la ville, de la tombée de la nuit à minuit.



DU CÔTÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Gourmands en énergie, ils ont connu quelques restrictions: fermeture pendant les vacances scolaires; réduction de la distribution d'eau chaude et coupure du chauffage dans les vestiaires lorsque cela est possible, sans pénaliser les activités des clubs; abaissement de la température de l'eau d'un degré au centre nautique de La Source et fermeture du bassin nordique pendant les trois mois les plus froids; saison écourtée d'un mois à la patinoire d'Orléans...

Enfin, certaines rencontres sportives amateurs ont été reprogrammées en journée, plutôt que le soir, pour limiter les consommations énergétiques.

Et pour ce qui concerne les espaces verts, les temps d'arrosage ont été réétudiés et l'arrosage automatique a été limité ou coupé après des périodes pluvieuses.

AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

À l'hôtel de ville, des mesures d'économie ont notamment concerné l'éclairage et la consommation électrique, avec le déploiement de LED, la suppression d'un tube de néon sur deux dans les bureaux et l'arrêt automatique des 2 200 ordinateurs des services à compter de 20h et le week-end. L'eau chaude sanitaire a également été coupée dans l'ensemble des bâtiments de la Ville, et la plage de chauffe a été réduite d'1h.

Au Musée des beaux-arts et au MOBE, la température a été ajustée d'un degré, pour toute l'année, moyennant un suivi précis de cette mesure sur les collections. Et au niveau des fontaines, les pompes sont arrêtées pour une durée de six mois. Dans les serres municipales, le chauffage a été baissé et optimisé, via un réagencement des serres. Par ailleurs, le choix des plantes vertes s'oriente vers celles qui nécessitent des températures moins élevées.

SANS OUBLIER LE PARC AUTOMOBILE

Les véhicules pouvant être convertis à l'éthanol sont progressivement dotés d'un boîtier, et une formation à l'écoconduite est proposée aux agents amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions.

Les chauffeurs poids lourd de la Direvad suivent des formations à l'écoconduite, incluses dans les marchés de fourniture de poids lourds.





Une ville
décarbonée

1...Privilégier les énergies vertes



LE CHAUFFAGE URBAIN LABELLISÉ

Utilisés pour assurer le chauffage d'immeubles d'habitat collectif, les réseaux de chaleur SOCOS (La Source) et SODC (Orléans centre, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Fleury-les-Aubrais) ont obtenu le label éco-réseau de chaleur pour l'année 2022. Cette distinction récompense à la fois la performance environnementale de ces réseaux, avec une énergie majoritairement renouvelable, l'aspect économique, avec des tarifs concurrentiels par rapport aux autres énergies, et la dimension sociale de ce type de dispositifs collectifs.

Ces réseaux produisent de la chaleur majoritairement à partir de bois issu des forêts environnantes. En 2022, le réseau SODC a poursuivi son développement sur le territoire, avec le soutien financier de l'Ademe, avec, notamment, le raccordement de l'école primaire Ducerceau et de l'école de commerce ISC Campus Orléans.

Plus de

86%

de chaleur produite
à partir de biomasse locale
sur le réseau de la SODC

SOLARISATION DU PATRIMOINE BÂTI

La ville d'Orléans a lancé, en fin d'année, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans l'objectif de choisir une entreprise pour la mise en œuvre de la solarisation de son patrimoine. En effet, dans le cadre de sa feuille de route et de son engagement pour le développement des énergies vertes, la Ville souhaite utiliser les toitures de son patrimoine bâti pour développer de l'énergie photovoltaïque, en confiant à des entreprises spécialisées l'implantation et l'entretien de panneaux sur ces surfaces.

Le patrimoine concerné est composé de bâtiments et d'un parking (gymnase B.-Pellé, groupe scolaire R.-Rolland, terrains de tennis couverts de la plaine de jeu du Belneuf, gymnase Barthélémy, dojo J.-C.-Rousseau, parking de la place du marché de La Source).

L'appel à manifestation d'intérêt a été passé conjointement par la ville d'Orléans et Orléans Métropole pour dégager un volume de projets suffisamment incitatif. L'entreprise retenue à l'issue de cet AMI contractualisera avec les collectivités et leur versera un loyer en contrepartie.



2. Limiter l'usage du plastique



de l'occupation de leur patrimoine. Les contrats signés correspondront à la durée d'exploitation d'une installation solaire photovoltaïque (entre 20 et 30 ans). L'AMI a été publié le 30 novembre 2022. L'entreprise lauréate devrait être sélectionnée à l'été 2023 pour des premières installations début 2024.

ZÉRO PLASTIQUE À LA CANTINE

Parmi les engagements pris par la Ville pour réduire l'usage du plastique figure la suppression des barquettes en plastique dans la restauration scolaire, effective depuis le 9 décembre 2022. Elles sont remplacées par des barquettes constituées de fibres de canne à sucre et polylactide biosourcés, compostables et recyclables. La Ville anticipe ainsi les exigences de la loi EGalim qui fixait cette suppression au 1^{er} janvier 2025. Une mesure dont le coût supplémentaire n'a pas été reporté sur l'utilisateur.

Objectif de développement d'ici à 2030 du solaire photovoltaïque dans la métropole :

180 MWC

6 sites appartenant à la Ville inscrits à l'AMI (puissance estimée : 1,1 MWC)



8500

barquettes utilisées par jour qui ne sont plus en plastique

3 Réduire les émissions de GES liées au transport



PRIVILÉGIER LES MOBILITÉS DOUCES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

Encourager l'usage du vélo

Depuis le début de l'année 2022, TAO Orléans Métropole est devenue la marque globale de mobilité, intégrant tous les modes de déplacement. Pour ce qui concerne la pratique du vélo, différentes animations ont été proposées cette année :

- 24 animations de réparation et révision de vélos, dont 16 place du Martroi, qui ont rencontré un succès notable, avec près de 50 personnes à chaque session.
- 497 marquages de vélo effectués au sein de l'Agence vélo « hôtel de ville », mais également à l'occasion de manifestations spécifiques.
- Des partenariats en essor avec la Prévention routière, la Sécurité routière, l'association Respire, permettant notamment la distribution de 600 housses de sacs à dos réfléchissants, l'accueil de plus de 90 personnes à la vélo-école destinée à accompagner la remise en selle,

- Une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos cargos (chèques VAE) : 1200 vélos subventionnés par la Métropole pour un montant de 450 k€ en 2022. Cette opération, initiée en 2017, s'est achevée en 2022, au profit de la revente et l'achat de vélos d'occasion. Une subvention a ainsi été attribuée pour un an à l'association 1TerreActions afin de favoriser la vente de 550 vélos d'occasion.
- « Mai à vélo » : un événement spécifique, organisé le 21 mai place du Martroi, qui visait à promouvoir la pratique du vélo. Cette journée a rencontré un franc succès auprès des habitants, avec 140 réparations, 110 marquages, 170 passages sur le stand de la Sécurité routière, 270 visites sur le stand TAO (bus), 170 personnes accueillies sur le stand de BMX...
- « Un dimanche en douceur », événement qui s'est tenu le 18 septembre dans le cadre de la Semaine européenne des mobilités, afin de sensibiliser les habitants à des modes de mobilité moins polluants en ville. Une partie du centre-ville a été rendue piétonne, et des animations ont été proposées place du Martroi.

24

animations de réparation
et révision de vélos à Orléans

497

marquages de vélos

1 200

vélos subventionnés =

450 000 €



16

lignes scolaires

23

nouveaux bus articulés hybrides

29

bus électriques

38

véhicules dédiés au transport
à la demande

La mobilité à l'international

Parce qu'elles sont également mobilisées sur le développement des mobilités actives et des transports en commun, Orléans a engagé des échanges sur cette thématique avec ses villes jumelles Münster (Allemagne) et Kristiansand (Norvège).

Les présentations des politiques respectives d'Orléans et de Münster font apparaître que la ville allemande a développé une politique cyclable très performante. De son côté, Münster a montré un fort intérêt pour le transport à la demande mis en place sur le territoire orléanais. Aussi Münster a-t-elle invité Orléans et Kristiansand, lors d'un forum de la mobilité, en juin. Chaque délégation a pu présenter sa politique en faveur de la mobilité et échanger sur les pratiques respectives, lors de visites de sites.

Ces échanges visent à envisager quelles pratiques pourraient être transposées dans chacune des villes.

Un réseau de transports en commun qui se modernise

Afin de répondre toujours mieux aux attentes et besoins des usagers des transports en commun, le réseau TAO, dont la gestion a été confiée par Orléans Métropole à Keolis, a été revu depuis janvier 2022.

Le nouveau réseau mis en place repose sur trois grands principes :

- dynamiser l'offre et la fréquentation des lignes structurantes en cœur urbain : des lignes fortes – bus et tramway – plus fréquentes, avec une ligne de nuit entre le campus et le centre d'Orléans, du jeudi au samedi soir,
- réinventer et renforcer le service de proximité dans les zones peu denses, avec le déploiement du transport à la demande Résa'TAO,

- améliorer la ponctualité des élèves en adaptant les horaires des lignes desservant les établissements scolaires.

Par ailleurs, la modernisation de la flotte de bus s'est poursuivie avec la mise en service, début 2022, de 23 nouveaux bus articulés hybrides et 29 bus électriques, rejoints par 19 véhicules de transport à la demande hybrides, à l'été 2022.

En outre, le contrat de délégation de service public des mobilités, confié pour une durée de six ans à Keolis Métropole Orléans, a été revu pour tenir compte notamment des impacts de la crise sanitaire (charges liées aux mesures de désinfection, pertes de recettes lors des confinements, baisse de fréquentation...), de l'évolution de la stratégie énergétique du parc de bus (un mix énergétique plutôt qu'un 100 % électrique) ainsi que des évolutions du service liées au transport à la demande. Des négociations menées entre Orléans Métropole et Keolis Métropole Orléans ont permis de stabiliser une enveloppe à 25,40 M€, avec

une prise en charge à hauteur de 70% par la Métropole (soit 17,80 M€), le reste (30 %) restant à la charge du délégataire.

Faire évoluer la flotte automobile et les pratiques en interne

Outre la flotte de bus TAO, l'équipement des services fait lui aussi l'objet d'un renouvellement avec des véhicules plus vertueux pour l'environnement, par exemple avec le remplacement d'un camion par un modèle répondant à la norme EuroVI événementiel, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effets de serres et de particules fines. À noter que les véhicules de collecte en porte-à-porte et en point d'apport volontaire sont pour majorité équipés de motorisation EuroVI grade 4.

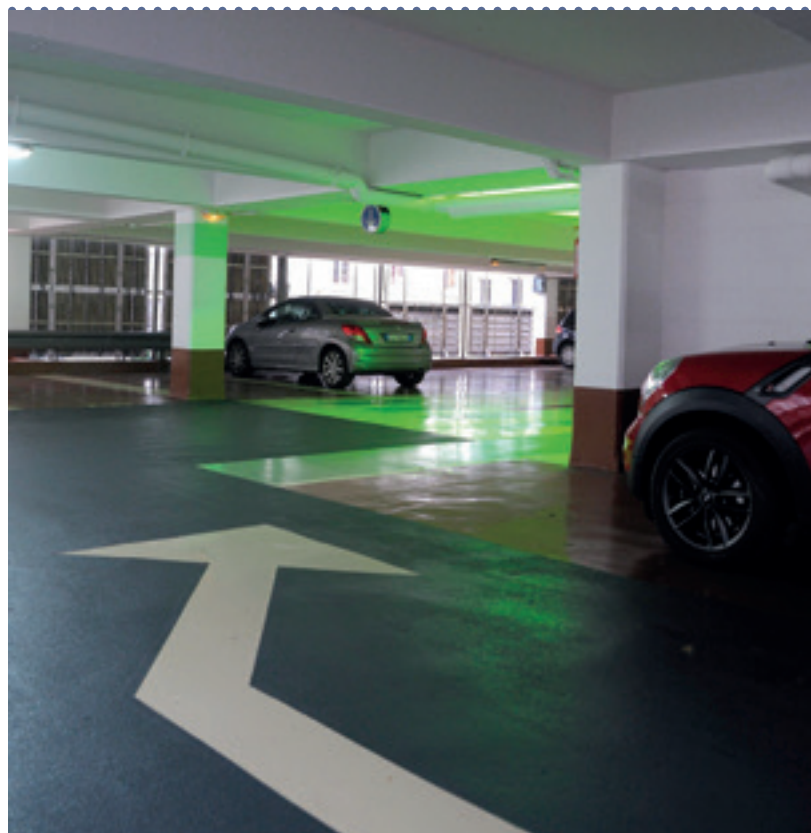




Évolution de la politique de stationnement

Parmi les leviers d'action contribuant à inciter au partage de l'espace public et au report modal, le stationnement a fait l'objet de plusieurs évolutions à l'initiative de la ville d'Orléans et d'Orléans Métropole :

- des contrats de délégation de service public ont été signés avec la Société publique locale Orléans Gestion (structure émanant de la transformation de la SEM Orléans Gestion), pour une durée de cinq ans, pour le stationnement sur voirie, et pour une durée de dix ans pour le stationnement en ouvrage,
- plusieurs services ont été ajustés : retour à une plage méridienne de gratuité du stationnement sur voirie de 12h à 14h ; homogénéisation des jours et des amplitudes d'ouverture des parkings pour simplifier et faciliter leur usage ; mise en place d'une tarification pour les bornes de recharge électrique, jusqu'à présent gratuite ; ouverture du parking Danton (dans le secteur Interives) pour les abonnés,
- des travaux de rénovation des systèmes péagers ont été réalisés pour faciliter le parcours usagers, avec lecture automatique des plaques d'immatriculation, paiement sans contact généralisé,
- un remplacement des luminaires par des LED a permis à la fois d'améliorer l'éclairage et de réaliser des économies d'énergie.



L'année 2023 doit permettre d'initier des travaux complémentaires : densification des bornes de recharge des véhicules électriques et stationnements pour vélos ; évolution servicielle des horodateurs destinée notamment à réduire l'émission de papier, avec une saisie systématique des plaques d'immatriculation et une tarification incitative au stationnement de courte durée sur voirie.

3 000

places de stationnement payant

230

horodateurs

74%

des paiements effectués par carte bancaire dont 14% via l'application PayByPhone (ce mode de paiement permet de suspendre ou de prolonger le stationnement à distance afin de répondre aux besoins)



4

Être économe et éviter le gaspillage

PLUS DE BIO ET DE LOCAL EN RESTAURATION COLLECTIVE

Dans le domaine de la petite enfance, les crèches collectives sont dotées d'une cuisine pour confectionner les repas des enfants sur place, en respectant la saisonnalité des produits et en privilégiant les gros contenants afin de limiter le volume des emballages. Une réflexion a été menée en 2022 sur la mise en œuvre de la loi EGalim, afin d'introduire davantage de bio et de circuits courts dans les modes d'approvisionnement alimentaire: un cahier des charges est en cours de rédaction. Par ailleurs, le lait fourni aux enfants est issu l'agriculture biologique depuis 2012, dans l'ensemble des crèches.



OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie, la ville d'Orléans a engagé des mesures supplémentaires à la modernisation de son réseau d'éclairage public, pour réduire sa consommation électrique. Ainsi, depuis novembre 2022, l'éclairage public (voies, quais, mails, ponts...) a été réduit, avec une extinction de minuit à 5h du matin, excepté le long des lignes de tram lorsqu'il circule, dans certaines zones résidentielles et des secteurs très fréquentés du centre-ville. Le programme prévoit aussi de renforcer cette extinction de l'éclairage public entre la mi-mai et la fin août, et la réduction du temps d'illumination en fin d'année.

Ces mesures ne concernent pas les écoles ni les crèches de la Ville, pour préserver les conditions d'accueil des enfants, sachant que ces bâtiments font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Elles sont venues renforcer le plan de modernisation du réseau d'éclairage public engagé depuis plusieurs années, qui vise à déployer la technologie LED, permettant notamment une baisse d'intensité la nuit, ou encore à installer des systèmes de détection.

Les équipements sportifs, gourmands en énergie ont aussi été concernés par ce plan de sobriété, par exemple en fermant leurs portes pendant les vacances scolaires. À l'hôtel de ville, des mesures d'économie ont été mises en œuvre, dans le respect des conditions d'exercice des agents, et l'éclairage des espaces a été optimisé, avec le déploiement de LED, la suppression d'un tube de néon sur deux dans les bureaux et l'arrêt automatique des 2200 ordinateurs des services à compter de 20h et le week-end.

Autant de mesures qui ont aussi un impact favorable sur la biodiversité du territoire.



OBJECTIF ↑

23 000

points lumineux à Orléans

3 800

MWh, l'économie visée dans le cadre du plan de réduction de la consommation d'énergie



Une ville
décarbonée

113 000 €

d'aides d'Orléans Métropole (hors Anru)

454

logements rénovés depuis
2016 avec le soutien
d'Orléans Métropole



RÉNOVER LES BÂTIMENTS PUBLICS

Un parc social mieux isolé

L'année 2022 a vu se poursuivre le programme de réhabilitation thermique de l'habitat social, avec le soutien financier d'Orléans Métropole. Ces travaux de rénovation ont concerné 113 logements à Orléans, qui ont obtenu une étiquette énergétique B ou C après réhabilitation : résidence Pont-Bannier ; résidence Lamartine ; résidence Canal, quai de Loire.

Plus précisément, les travaux ont principalement concerné l'isolation des murs, le remplacement des chaudières, la réparation des appareils sanitaires, l'électricité et la ventilation, ainsi que le remplacement des menuiseries et des portes de halls, et la réfection des halls en vue d'une meilleure circulation.

En parallèle, 411 logements sociaux situés dans les quartiers Anru de La Source et l'Argonne ont bénéficié d'une aide métropolitaine à hauteur de 892 932 € pour leur réhabilitation.

Rénovation thermique des équipements sportifs

Le gymnase Gaston-Couté, au nord-est d'Orléans, bénéficie d'un programme complet de rénovation – investissement d'un million d'euros pour la Ville –, notamment sur le plan thermique. Ses abords et la structure même de l'équipement ont été

réaménagés. À l'intérieur, réfection de la grande salle et des vestiaires. Depuis 2020, les travaux se concentrent sur la partie thermique, d'abord la toiture, puis le bardage de la grande salle (2021). À venir : le bardage et la couverture de la salle d'escalade, programmés en 2024.





.....Développer l'économie circulaire

RÉUTILISER AU LIEU DE JETER

Limiter la production de déchets

Dans les crèches, la maîtrise des déchets fait l'objet de différentes actions visant à éviter les produits jetables, à trier et à recycler. Par exemple, les surchaussures portées par les agents sont en tissu lavable, et de nombreux objets du quotidien sont recyclés en objets de décoration ou de jeu. Plusieurs crèches ont leur propre composteur ou utilisent les composteurs de quartier (pour celles situées en centre-ville). Enfin, les agents effectuent le tri du carton et du verre, et les bidons de produits d'entretien bénéficient d'un ramassage spécifique.

Trier et agir en solidarité

La 5^e Fête du tri s'est déroulée du 24 septembre au 15 octobre. Organisée par les commerçants, avec le soutien de la mairie d'Orléans, cette fête antigaspi et caritative a mobilisé commerçants, clubs services et particuliers, qui ont pu déposer dans les boutiques participantes des objets en lien avec leur activité.

Les clubs services orléanais ont collecté et trié les objets déposés, qui ont été mis en vente le 15 octobre, sur la place du Martroi. Les bénéfices ont été intégralement reversés à l'association Les Roses poudrées, qui organise des journées de remise en beauté et de soins variés pour les femmes touchées par le cancer. Les objets non vendus ont été quant à eux distribués aux associations Tremplin, Emmaüs et Secours Catholique.



Fête du tri 2022

10

clubs-services engagés

98

commerçants investis

11 000 €

de dons versés aux Roses poudrées

564 €

versés aux Restos du Cœur

Valoriser les biodéchets

La ville d'Orléans et Orléans Métropole déploient de nombreuses actions destinées à inciter les habitants à valoriser leurs déchets verts. Par exemple, l'association Les Cycloposteurs, installée sur le site du futur écoquartier des Groues, collecte à vélo les déchets alimentaires des restaurateurs du centre-ville orléanais, d'institutionnels, d'organisateur d'événements, ainsi que les déchets végétaux de fleuristes.

Pour faciliter le compostage des biodéchets, y compris dans les quartiers d'immeubles du centre-ville, Orléans Métropole installe des composteurs partagés de quartier ou en pied d'immeubles, à la demande d'un collectif d'habitants formés et accompagnés par un ou plusieurs référents bénévoles. Le compost obtenu est ensuite utilisé par les membres du collectif pour leurs plantations ou par la Ville pour enrichir les massifs du quartier.



16 composteurs
partagés sur l'espace public
à Orléans, dont 8 mis en place
en 2022

Enfin, après les fêtes de Noël, quatre espaces de dépôt de sapins ont été mis à la disposition des habitants du centre-ville.

Les sapins collectés sont broyés et utilisés comme paillage dans les massifs de l'espace public.

Plus généralement, les déchets de broyage de végétaux, et notamment les sapins de Noël, sont réutilisés pour pailler des haies, massifs et jardins potagers.

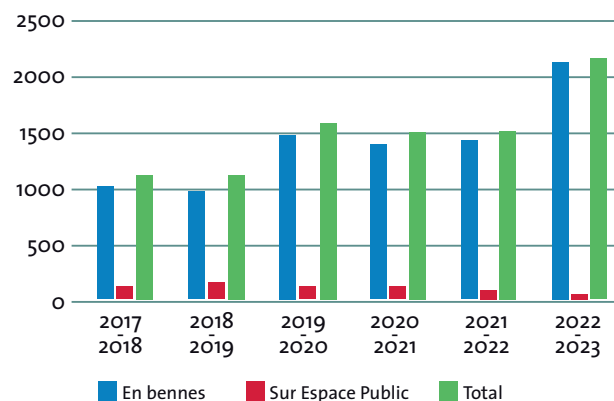
De plus, les déchets de tonte ne sont plus systématiquement ramassés, car le mulching offre un paillis naturel aux pelouses et contribue à les fortifier.

2105

sapins collectés
après les fêtes de fin d'année



PROGRESSION DE LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



OBJECTIF

2



Une ville **jardin**



Défendre la place du végétal en ville fait partie de l'ADN d'Orléans, qui mène une politique environnementale et de gestion durable des espaces verts, et s'attache notamment à protéger son patrimoine arboré.

MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER

Parce que l'environnement urbain n'est pas un milieu favorable au développement des arbres, la préservation et le développement du patrimoine arboré nécessitent tout d'abord de mieux le connaître pour mettre en œuvre les actions nécessaires. C'est dans cet objectif qu'une politique, qui s'articule autour de cinq axes – connaître, protéger, renouveler, développer et communiquer –, a été élaborée.

Ainsi, des inventaires réguliers permettent d'assurer le suivi de l'état de santé des arbres, selon leur environnement, leur âge, leurs pathologies, et de repérer les arbres ou les alignements d'arbres présentant des menaces phytosanitaires. Il est alors possible d'anticiper les risques de contamination entre végétaux et d'assurer la sécurité des usagers, en planifiant des élagages ou des abattages lorsque cela s'avère nécessaire. Autant d'informations qui sont intégrées dans un logiciel de suivi.

UNE CHARTE DE L'ARBRE

Dès 2011, Orléans s'est dotée d'une « charte orléanaise de l'arbre urbain », qui a permis notamment de protéger, en les intégrant au Plan local d'urbanisme, de nombreux arbres privés comme éléments du paysage et de modifier les documents et cahiers techniques concernant la gestion des arbres du domaine public.

Complémentaire à cette charte, un « guide de préservation des arbres dans le cadre de travaux » a été élaboré en 2022, afin de sensibiliser tous les intervenants sur l'espace public en leur indiquant les préconisations à respecter pour préserver les arbres existants lors de travaux réalisés à proximité.

De même, le Guide des bonnes pratiques arboricoles accompagne les porteurs de projet, mais aussi les particuliers, dans l'entretien et la préservation des arbres. Ils sont accessibles sur le site www.orleans.fr.

UN BARÈME DE L'ARBRE

C'est en février 2021 qu'a été adopté un barème qui fixe une valeur à chacun des 25 000 spécimens d'arbres répartis dans la ville. Cette valeur a été estimée en fonction de l'essence, de la rareté ou encore de l'état sanitaire de chaque arbre : 10 500 € pour un des platanes situés sur les boulevards, plus de 88 500 € pour l'if à proximité de l'Hôtel Grosloot...

Dorénavant, tout particulier, promoteur ou entreprise qui endommage un arbre devra s'acquitter auprès de la collectivité d'un montant correspondant à la valeur de l'arbre. Une démarche dissuasive et pédagogique pour défendre la place de l'arbre en ville.



+ DE 500

arbres plantés, en moyenne,
chaque année, à Orléans



1 Développer et préserver
la biodiversité

**ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ
DES ESPACES VERTS**

Depuis quelques années, les services municipaux ont ajusté leurs interventions pour l'entretien des espaces verts selon l'esprit et l'usage de chacun : parcs du centre-ville, prairies, squares, promenades... C'est une démarche qui contribue à préserver la biodiversité urbaine, en s'adaptant au cycle saisonnier du vivant, faune et flore. Par exemple, en modifiant les hauteurs et la fréquence des tontes pour préserver la microfaune présente au sol, augmenter la photosynthèse de l'herbe et renforcer la résistance de la pelouse à la sécheresse ; en planifiant la taille des arbres et arbustes en dehors des périodes de reproduction ; en laissant s'épanouir au printemps et en été des fleurs qui attirent les insectes pollinisateurs, contribuant ainsi à la fécondation des fleurs, des arbres fruitiers et de certains légumes. Ainsi, les hauteurs de tontes sur les boulevards et les grands espaces sont passées de 4,5 à 7,5 cm, et celles des parcs et jardins de 3 à 4 cm.



**PENSER BIODIVERSITÉ
DANS LA CONCEPTION ET
LA GESTION DES ESPACES
URBAINS**

Repenser les cours d'école

Parmi les aménagements permettant de répondre aux enjeux climatiques, urbains et sociaux, les cours oasis sont des lieux pensés comme des îlots de fraîcheur, où les espaces se veulent mieux partagés par tous et axés sur le bien-être de l'enfant, avec davantage de végétalisation, des revêtements de sol perméables, des coins calmes... Dans cet objectif, l'école du Jardin des plantes a bénéficié, en 2022, d'un aménagement de sa cour. Après une phase d'études, des ateliers ont été proposés aux élèves pour définir les usages des espaces, et aborder les notions de réchauffement climatique et de biodiversité.

Les enseignants et les agents ont également été sollicités, et les parents ont pu donner leur avis. Les travaux d'aménagement ont été réalisés pendant l'été, comprenant la reprise en sous-sol de l'ensemble des réseaux, de nouvelles plantations et des jeux adaptés. Ils se sont terminés à la Toussaint, avec l'installation du nouveau mobilier : banquettes en bois

autour des arbres, jardipalettes dans le jardin central... La prochaine école concernée par un tel réaménagement est l'école Louis-Pasteur, à La Source.



50 000 €
pour l'étude de la cour
de l'école du Jardin des plantes

350 000 €
pour les travaux (réseaux,
aménagements et plantations)



Un « poumon vert » au cœur de la ville : le parc Berthe-Morisot

Présenté le 5 mai au conseil municipal, le projet de création d'un parc urbain dans le quartier Madeleine est un aménagement ambitieux, associant espace partagé, nature, culture et animation. Il repose sur la jonction des parcs Anjorant et Peteau, et de la plaine du Sanitas, pour créer une seule et même entité.

L'objectif est de réaliser un parc à l'esprit naturel, en préservant le sol et en adaptant les plantations. Pour chaque espace, une thématique : « ambiance familiale » pour Peteau, « nature et tranquillité » pour Anjorant, et « animation et culture » pour Sanitas.

Pour concevoir ce parc urbain, la concertation avec la population a été très importante : questionnaire en ligne pendant les confinements, rencontre directe des acteurs – écoles, Ehpad –, deux réunions publiques, une visite du chantier... Des ateliers ont également été organisés : coconstruction parents/enfants,

conception de panneaux pédagogiques sur l'histoire du quartier et la biodiversité. Enfin, un concours de dessin a été lancé en fin d'année pour les enfants du quartier, sur le thème « la faune et la flore du parc Madeleine ».

Pour circuler et passer d'un espace à l'autre, des accès ont été rénovés ou créés, et les usages de circulation dans le quartier (à vélo/à pied) ont été pris en compte pendant et après la fermeture du parc. En parallèle, la rue du Sanitas a été requalifiée (enfouissement des réseaux, remplacement de l'éclairage) et mise en impasse sur une partie, permettant la circulation piétonne et cycliste. Une passerelle a été installée pour protéger l'espace boisé classé, et une aire de jeux inclusive a été aménagée pour accueillir tous les enfants. À l'automne s'est déroulée la phase préparatoire des sols, avec le nivellement du terrain, le terrassement et la préparation des plantations. L'hiver a vu la plantation d'arbres, de vivaces et d'arbustes, et la création d'un labyrinthe de céramiques, la préparation du théâtre de verdure. Le parc Berthe-Morisot a été inauguré en juillet 2023.

LE PARC BERTHE-MORISOT :

Superficie du parc Berthe-Morisot

2500 M²

Plantations :

55 arbres

900 jeunes plants

650 arbustes

6000 vivaces

3000 bulbes

25 arbres fruitiers

150 plants de vignes

414 réponses
dans le cadre de la concertation





ZAC Fil-Soie : la ville à la campagne

Porté par la mairie d'Orléans et son aménageur, la Semdo, le projet d'aménagement urbain de la ZAC Fil-Soie, à l'est de la commune, est en cours d'élaboration. Il a fait l'objet, en 2022, d'une concertation avec la population, à travers deux ateliers collaboratifs restitués en fin d'année. Parmi les grandes orientations qui s'en dégagent figure la volonté de laisser une large place à la nature. Comment ? En s'appuyant sur les caractéristiques naturelles et sur le passé agricole et viticole du site, en offrant une grande diversité d'usages et en préservant un « cœur vert », zone sanctuarisée dans le Plan d'urbanisme métropolitain (Plum) adopté le 7 avril 2022.



FAVORISER LA BIODIVERSITÉ DANS LES CIMETIÈRES

Étroitement associé au programme de végétalisation et de gestion écologique des cimetières d'Orléans (cf. p. 26), un état des lieux de la faune et de la flore dans les cimetières Saint-Marceau et de La Source, et dans le Grand cimetière, a été réalisé en 2022. Cet inventaire de la biodiversité a été confié à l'association Loiret Nature Environnement, qui a réalisé plusieurs passages au cours de l'année afin d'identifier et de localiser les plantes, les insectes, les oiseaux ou encore les chauves-souris. Ce travail a mis en lumière quelques espèces rares, mais a surtout souligné le fort potentiel d'accueil de la biodiversité locale, lié à la végétalisation récente de ces espaces. Une biodiversité qui se développera avec la croissance et l'implantation des végétaux. C'est dans ce contexte de gestion écologique que le label Écojardin est visé à l'horizon 2023-24 pour ces espaces sans pesticide.



Composé d'espaces aménagés ou laissés naturels et entretenus, ce cœur vert pourrait développer une dimension nourricière mise en œuvre sous diverses formes : jardins familiaux, jardins pédagogiques, points de vente directe, verger conservatoire...

L'aménagement de la ZAC devrait commencer par les îlots de la Sente-aux-Veneurs et du Coin-Rond, avec une prévision de 200 logements : maisons individuelles et groupées, logements intermédiaires, collectifs et spécifiques pour les personnes en situation de handicap.



5

cimetières végétalisés

1

état des lieux ciblant oiseaux, chauves-souris et papillons de jour

19

espèces d'oiseaux recensées

3

espèces de chauves-souris observées dans le Grand Cimetière

107

variétés de plantes sauvages dans le cimetière La Source

60

espèces de plantes sauvages et 5 espèces de papillons au cimetière Saint-Marceau

2

Lutter contre les îlots de chaleur

DÉVELOPPER LA VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS

Le parc de la Fontaine-de-l'Étuvée réhabilité

Le parc de la Fontaine-de-l'Étuvée a connu, en 2022, un important chantier d'aménagement, avec la création de deux entrées. L'une à l'angle de l'avenue des Droits-de-l'Homme et de la rue Georges-Landré, avec l'implantation de « franges végétalisées » permettant de masquer les bâtiments voisins; l'autre au nord de la rue du Petit-Pont, avec plantation d'arbres fruitiers en palmettes, aménagement de l'entrée à l'angle de la rue Georges-Landré, avec une plateforme en sable calcaire permettant un accès plus facile aux gradins, allée principale réalisée en sable calcaire, plantation de haies champêtres le long des clôtures des riverains... Deux noues d'infiltration (zones tampon pour l'eau pluviale) permettent de réguler les ruissellements, et une passerelle ludique traverse la roselière et un espace humide en hiver. Enfin, le ponton au niveau du bassin a été complètement rénové, ainsi qu'un cheminement contournant l'aire de jeux créée. L'ensemble du parc, labellisé « Écojardin » en 2019, est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.



Coût du projet :

4 500 000 €



Le Jardin des plantes se renouvelle

Un nouvel espace paysager a été aménagé à l'entrée sud du Jardin des plantes : un verger insolite associant arbres et prairies fleuries a remplacé des tulpiers en mauvais état sanitaire. Le verger comprend 17 arbres, 4 arbustes fruitiers, avec quelques spécimens peu connus ou peu répandus : pistachier, pacanier, raisinier de Chine... Le verger est agrémenté d'une prairie de 1600 m² composée de plantes mellifères et de 400 m² de bulbes variés, le tout visant à favoriser la biodiversité grâce à des floraisons successives tout au long des saisons.

Un jardin au cœur de la ZAC Bourgogne

Alors qu'un projet immobilier était initialement prévu sur cette parcelle, c'est un nouveau jardin qui a été créé en plein cœur de ville, pour constituer un nouvel îlot de fraîcheur. Officiellement nommé « jardin Auguste-de-Saint-Hilaire », il répond à la fois aux besoins des habitants et aux enjeux environnementaux en participant à la végétalisation de l'espace public. Imaginé comme un « jardin des senteurs », il propose un véritable parcours sensoriel aux usagers, grâce à des végétaux parfumés. Clos et arboré, il comporte également du mobilier urbain et une aire de jeu pour les enfants. Il permet enfin d'embellir cette petite esplanade et de lui redonner vie.

JARDIN AUGUSTE-DE-SAINT-HILAIRE :

environ

900 M²

Coût de l'aménagement :

650 K€ HT

1 330

vivaces ou bulbes

36 arbustes

5 arbres

5 jeux d'enfants



Végétalisation des cimetières

Engagée en 2021 dans le cimetière Saint-Marceau et le Grand Cimetière, la végétalisation de ces espaces vise un double objectif: contribuer à la biodiversité en accueillant de la faune et de la flore sauvages, mais aussi apporter de la verdure dans des espaces très minéraux. Enfin, planter des végétaux résistants qui prennent la place des herbes « anarchiques » permet de limiter les interventions des agents et notamment le désherbage manuel, seule alternative aux désherbants chimiques que la Ville n'utilise plus.

L'année 2022 a vu la poursuite des travaux de végétalisation: engazonnement du Grand Cimetière et des cimetières de quartier (Saint-Marceau, Les Aydes, Saint-Marc); plantation au cimetière de Saint-Marceau de 15 arbres et 500 plantes vivaces, venues s'ajouter aux 250 déjà plantées fin 2021.

Entretien du patrimoine vert

En parallèle des parcs et jardins, l'espace public est parsemé d'arbres et massifs que les agents de la Ville entretiennent, soignent et remplacent lorsque c'est nécessaire. Un patrimoine végétal qui embellit le cadre de vie et contribue à la présence végétale en ville, sur la voirie mais aussi dans les écoles. Par exemple, les plantations d'arbres dans la cour de l'école Pauline-Kergomard –ginkgo biloba, arbre à miel, arbre à caramel–,

complétées par trois jardipallettes dans le jardin pédagogique. De même, aux abords des allées Pierre-Chevallier, plusieurs arbres abîmés ont été remplacés par des cerisiers à grappes, des érables rouges et des micocouliers de Virginie.

Sur le mail Pasteur, des aménagements ont été demandés par les usagers du composteur partagé, aboutissant à la plantation de deux arbres colorés et d'une palette complète de végétaux vivaces. Devant l'église Jeanne d'Arc, les végétaux vieillissants ou malades du massif ont été remplacés par de nouvelles variétés: une centaine de plantations sur 70 m² pour apporter de la luminosité et de la couleur à l'entrée de l'église. Sans oublier les 400 000 crocus plantés fin 2021, qui fleuriront les pelouses des six quartiers d'Orléans pour les cinq ans à venir.

Globalement, les choix de végétaux sont désormais étroitement liés aux changements climatiques: recherche de nouvelles essences plus résistantes; prise en compte des arrêts de sécheresse récurrents; diminution des plantes annuelles en faveur de vivaces ou d'arbustes dans les massifs; recherche de techniques pour limiter les arrosages des pots disposés sur l'espace public. Enfin, une réflexion en faveur des jardins « nourriciers » est en cours, dans l'objectif d'amener les potagers dans les jardins: ainsi, des arbres fruitiers ont été plantés dans le cadre de l'aménagement du parc de l'Étuvé et dans le nouveau parc Madeleine.

Embellissons nos rues

Opération lancée par la Ville en 2011, « Embellissons nos rues » se déploie chaque année davantage. Elle a pour objectif d'encourager les habitants à végétaliser les façades et les rues, en assurant les travaux préparatoires: terrassement, réalisation de la fosse de plantation, apport de terre nécessaire... Charge à l'habitant de choisir, planter et entretenir ses plantations.

Cette opération permet à la fois d'apporter de la biodiversité en ville, d'embellir l'espace urbain, de favoriser les îlots de fraîcheur et d'améliorer la qualité de l'air.

En 2022, une vingtaine de nouvelles adresses ont été végétalisées, plus particulièrement dans l'intramail, mais aussi dans les quartiers Est et Ouest. À noter: l'effort spécifique réalisé dans le cadre des travaux de requalification de la rue Saint-Marceau, qui ont été l'occasion d'une sensibilisation des habitants aboutissant à la végétalisation de six façades.



Grand Cimetière:

80 000 M²

engazonnés ainsi que 670 m² de paire fleurie (90% des allées et surfaces en sable sont enherbées depuis fin 2022)

Montant total du projet :

1,6 M€ HT

intégralement financé
par Orléans Métropole.

Les jardipalettes se développent

Réparties sur le territoire orléanais, les jardipalettes installées par la Mairie participent à la présence de végétaux en ville. Entretien par les riverains du quartier et par des associations, elles favorisent aussi le lien social.

Aussi, chaque année, la Ville procède-t-elle à de nouvelles installations. Par exemple, en octobre 2022, trois jardipalettes ont été apposées au sein du quartier Saint-Marceau. Initié par la mairie de proximité et la Maison de la Réussite, en partenariat avec les associations Demain en main et Anim'Orléans, ce projet visait également à remédier à des problématiques de dépôts sauvages.



OPTIMISER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Réutiliser les eaux usées traitées

Parmi les moyens de limiter la consommation d'eau et sa captation dans les cours d'eau, la réutilisation des eaux usées traitées se concrétise sur le territoire.

Ainsi, un projet a été engagé pour arroser l'ensemble des jardins du Parc floral avec les eaux usées de la station d'épuration (STEP) de La Source, dont l'unité de réutilisation des eaux usées traitées, avec une capacité de 100 m³/h, permettra de préserver la ressource en eau, en évitant de prélever chaque année 100 000 m³ d'eau du Loiret.

Une partie des eaux usées réceptionnées et épurées par la station d'épuration sera captée pour être ensuite traitée par un système de filtration sur sable et de désinfection par UV (technologie OZONIA) et chloration. Ces eaux seront stockées dans un réservoir de 450 m³ construit sur le site de la station. Le projet a été conçu pour réutiliser un ouvrage existant de la STEP, et ainsi réduire son empreinte environnementale.

Un projet similaire est envisagé pour réutiliser les eaux de la station d'épuration de l'île Arrault pour arroser les pistes de l'hippodrome, situé à proximité.

1 000 000 M³

d'eau du Loiret préservés grâce
au recours aux eaux usées de la STEP
de La Source

Récupérer l'eau de pluie

Afin d'encourager les particuliers à récupérer et réutiliser les eaux de pluie pour leur jardin, Orléans Métropole a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Des bons d'achat de 50€ par logement ont été mis à disposition des habitants : ils étaient valables dans six enseignes du territoire, qui offraient à leur tour une remise complémentaire de 10 % (avant déduction du bon). L'opération a également permis de sensibiliser plus globalement la population aux enjeux liés à la gestion des eaux pluviales. Le dispositif sera renouvelé en 2023, et de nouvelles enseignes partenaires se joindront aux six premières.

265

Orléanais ont bénéficié
d'un bon d'achat,
sur les 1000 bons mis à
disposition par la collectivité



Réduire les rejets en milieu naturel d'eaux usées non traitées

Afin de répondre aux obligations réglementaires de rejet dans la Loire d'effluents non traités, y compris en cas de pluie, Orléans Métropole a lancé une expérimentation en 2022. Deux vannes ont été déployées dans un réseau de 2,5 m de diamètre à l'ouest d'Orléans pour être testées en 2023. Elles ont vocation à stocker les eaux usées, le temps de la pluie, pour permettre aux réseaux d'évacuer les eaux pluviales, sans y ajouter les eaux usées non traitées.

Jusqu'à présent, en cas de pluie, la station d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin rejette 8 à 11 % de ses effluents sans traitement en Loire (contre 5 % réglementaires). Si l'expérimentation est concluante, l'ensemble du dispositif comprenant 7 vannes sera mis en œuvre en 2024 pour réduire les rejets d'effluents non épurés au milieu naturel.



Éviter les pollutions autour des captages

Les captages du Val d'Orléans, qui alimentent en eau près de 150 000 personnes dans la Métropole, ont été classés comme « prioritaires » dans le cadre du Grenelle (2009). Orléans Métropole a donc l'obligation de mener un plan d'actions visant la réduction des pollutions diffuses sur l'aire

alimentant ces captages (issues de l'agriculture, de l'industrie, des pratiques des particuliers et des collectivités). La Chambre d'agriculture du Loiret anime ce plan d'actions depuis 2014.

150 000 personnes sont alimentées en eau potable par les 3 captages du Val d'Orléans – principaux captages alimentant la ville d'Orléans et 7 autres communes (Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Privé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-de-Braye et Semoy).

Après un premier plan d'actions de six ans, Orléans Métropole s'est engagée dans un second plan d'actions, en cours.



3

...Valoriser la ville jardin...



POURSUIVRE LA LABELLISATION

Des fleurs...

Faire évaluer par des experts la gestion des espaces verts et la politique mise en œuvre dans les parcs et jardins est une priorité de la Ville qui s'est traduite par le maintien, en 2021, du label « Quatre fleurs », obtenu en 2018.



Le jury avait souligné la gestion du patrimoine végétal dans son ensemble. Par ailleurs, le Jardin des plantes avait reçu, la même année, le label « ÉcoJardin », qui garantit la gestion environnementale du site sur le long terme. Il rejoignait ainsi le parc de la Fontaine-de-l'Étuvée, labellisé en 2020. Cette distinction témoigne de la forte implication des services de la Ville dans une démarche d'amélioration continue, et de leur action en faveur d'une gestion toujours plus écologique.

... et des étoiles

En 2022, le Guide Michelin vert a renouvelé la distinction « 2 étoiles » du Parc floral. Classé pour la première fois en 2013, le site, géré par Orléans Métropole, a été évalué selon neuf critères, regroupés en trois

thématiques : le ressenti, la notoriété, la richesse du patrimoine et des collections. Le Guide a ainsi apprécié la démarche de préservation de l'environnement, les collections végétales et la variété des animaux présentés, ainsi que l'accès facilité par les transports en commun. Par ailleurs, le parc est labellisé « jardin remarquable » depuis 2009, et sa collection d'iris labellisée « collection nationale » par le Conservatoire des collections végétales spécialisées (CCVS). Enfin, la roseraie Jean-Dupont, le Jardin des plantes et le Parc floral sont classés « sites d'excellence » dans le label « Route de la Rose ».



S'IMPLIQUER DANS DES PROJETS INTERNATIONAUX

Orléans-Parakou : priorité à l'eau

Depuis 1993, Orléans est liée à Parakou (Bénin) dans le cadre d'un jumelage. La collaboration entre les deux villes se concrétise par une convention de coopération décentralisée, renouvelée tous les trois ans, qui vise à accompagner la ville béninoise dans différents projets de développement durable concernant la gestion des déchets, la préservation des espaces verts ou encore l'accès à l'eau potable. Ce dernier point représente ainsi la priorité de la nouvelle convention, adoptée en juin 2022. L'année a ainsi été marquée, pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement, par la création de 4 postes d'eau autonomes solaires, de 7 blocs de latrines dans les écoles, et la réhabilitation de 14 autres. Par ailleurs, les actions de contrôle de la qualité de l'eau vendue par les distributeurs et de sensibilisation des écoles et de la population sur les bonnes pratiques d'hygiène ont été poursuivies.

De même, afin d'assainir l'espace public, une campagne de salubrité a été conduite sur des axes principaux de la ville ainsi que sur l'une de ses décharges finales : désherbage, balayage des voies et aménagement d'une aire de dépôt des déchets ménagers. Enfin, pour préserver la biodiversité et offrir des espaces ombragés, la création d'un second espace vert a été initiée, et des

actions de sensibilisation menées auprès d'établissements scolaires, avec une pépinière scolaire et la participation à la Journée de l'arbre, le 1^{er} juin.



6 écoles sensibilisées à la préservation de l'eau potable, plus d'une centaine de personnes mobilisées pour la campagne de salubrité

3 établissements scolaires mobilisés pour la préservation de la biodiversité

Préserver les milieux naturels

En complément de son action auprès de ses villes jumelles, Orléans soutient des projets en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels au niveau international. Ainsi, en 2022, deux conventions inédites ont été signées par la Ville avec des associations locales, porteuses de projets reconnus dans la protection de la nature au niveau international : la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et l'association Beauval nature.

Avec la LPO, Orléans accompagne le projet « Agir Sénégal », destiné à accompagner les habitants, et plus spécialement les femmes, dans la prise en compte des enjeux de protection de la biodiversité locale, en améliorant la gestion de trois réserves communautaires et d'une forêt classée, Kousmar, principal site du faucon crécerelle. Quant à Beauval nature, le partenariat concerne le projet « Help Congo », qui contribue à la préservation du parc national de Conkouati-Douli et à la sensibilisation de la population et des enfants, notamment, à la protection des chimpanzés.

60 000 €

versés à la Ligue pour la protection des oiseaux

50 000 €

versés à Beauval nature

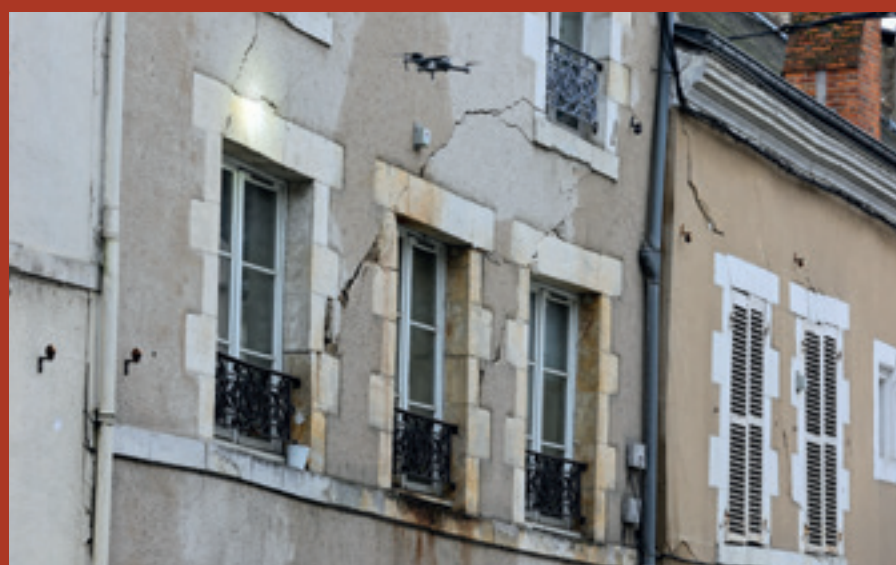
OBJECTIF

3



Une ville
**organisée face
aux risques**

Depuis janvier 2022, l'est de la rue de Bourgogne et ses habitants sont contraints par un périmètre de sécurité, en raison de l'instabilité du sol par endroits. Ce phénomène mobilise les services municipaux et les experts mandatés par la Ville pour analyser, comprendre, accompagner...



12 JANVIER 2022

Des habitants de l'immeuble situé 21, rue de Bourgogne alertent les services de secours suite à l'apparition de bruits inquiétants (craquements) et de difficultés à ouvrir et fermer fenêtres et portes dans leur habitation.

L'évacuation du bâtiment, ainsi que des immeubles des 17 et 19, rue de Bourgogne, est décidée, afin de mettre en sécurité les habitants et de procéder à l'inspection du site. La Mairie mandate une première expertise menée par la société Ginger CEBTP, en lien avec l'expert bâtiment du Sdis. Un arrêté d'interdiction de pénétrer et d'habiter les 17, 19 et 21, rue de Bourgogne est pris. Un périmètre de sécurité est décidé: rue de Bourgogne, de la rue des 4-Fils-Aymon jusqu'à la rue de Solférino, ainsi que rue aux Loups, de la rue des 4-Fils-Aymon à la rue Dévidet, et sur le tronçon de la rue des 4-Fils-Aymon jusqu'à la rue Coquille. Des investigations sont engagées par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité

et l'aménagement) afin de déterminer l'origine du phénomène. Les expertises confirment le risque d'effondrement lié à l'état général des bâtiments.

La mairie d'Orléans ouvre un centre d'accueil, salle Eiffel, et son CCAS se rend sur place afin d'identifier des solutions rapides de relogement. Une équipe dédiée à l'accompagnement des personnes évacuées est mise en place. Les foyers sont installés dans des appart'hôtels; les étudiants sont orientés vers le Crous; les personnes âgées sont prises en charge dans les résidences autonomie Isabelle-Romée et Alice-Lemesle. Enfin, une recherche est engagée avec les bailleurs sociaux pour proposer des solutions de logement plus pérennes, avec une prise en charge des loyers par la Ville. Le dispositif d'aides facultatives du CCAS répond aux situations qui le nécessitent; l'écoute d'un psychologue est proposée tous les jeudis; le courrier des personnes résidant dans le périmètre interdit d'accès est mis à disposition au CCAS.

14 JANVIER

L'extension du périmètre de sécurité demandé par les pompiers (Sdis Loiret) nécessite l'évacuation des 23, 24, 26 et 32, rue de Bourgogne, ainsi que des 16 et 21, rue des 4-Fils-Aymon.

17 JANVIER

Propriétaires et locataires des bâtiments concernés par le périmètre d'interdiction de résider sont reçus en mairie pour faire le point sur la situation et organiser la prise en charge des sinistrés.

22 JANVIER

Sous la protection du Sdis du Loiret, une opération est organisée pour permettre aux habitants des 23, 24, 26 et 32, rue de Bourgogne, ainsi que du 21, rue des 4-Fils-Aymon, de récupérer des effets personnels.



3 FÉVRIER

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, une aide au rééquipement des nouveaux logements (literie, électroménager, mobilier, linge de maison, vaisselle) de 3 000 euros maximum pour une famille et 1 500 euros pour un couple ou une personne seule.

16 FÉVRIER

Les moyens techniques sont engagés en vue de l'élaboration du dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle.

25 JUIN

L'arrêté de catastrophe naturelle du 24 mai 2022 est publié au Journal officiel en date du 25 juin. Qualifié de « mouvement de terrain », il est libellé comme suit : « Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés anormale ». L'arrêté est étendu à l'ensemble de la ville pour tout mouvement de terrain (hors sécheresse) compris entre le 12 janvier 2022 et le 16 mars 2022.

DURANT L'ÉTÉ

Des études complémentaires sont menées : visite des caves sous immeubles, nouvelles investigations géotechniques, détection des réseaux... Elles témoignent de complexités géologiques et géotechniques dont il faut prendre compte pour intervenir. Les terrains sont décomprimés en profondeur, rendant nécessaires les travaux de renforcement du sous-sol de la voirie. Ces opérations sont d'autant plus complexes qu'elles ne doivent pas perturber l'équilibre hydrogéologique du site. À ceci s'ajoutent les caractéristiques des bâtiments situés dans le centre-ville historique ; les fondations des immeubles sont de niveau variable et comportent des caves, en bordure de rue. Les solutions de travaux doivent donc tenir compte de ces spécificités pour garantir la sécurité des opérations. Enfin, il existe ici une forte densité de réseaux enterrés, à surveiller durant tout le temps des travaux.



31 OCTOBRE

Neuf logements et un commerce sont évacués suite à l'alerte d'une habitante du 77, rue de Bourgogne, indiquant des difficultés pour manipuler les ouvrants de son logement. Pour évaluer le risque d'effondrement, des investigations sont menées dans la journée. Cette expertise, nécessitant de couper l'eau potable du périmètre pendant quelques heures, a révélé une fuite du réseau d'eau. Des excavations fragilisant les fondations des 77 et 79 sont apparues. L'évacuation des immeubles et du commerce est donc préconisée.

Deux arrêtés d'interdiction sont pris : circuler et stationner dans le périmètre ; habiter et pénétrer dans les deux immeubles concernés. La Ville et son CCAS se mobilisent auprès des habitants concernés, pour s'assurer qu'ils aient une solution de relogement et les accompagner.

4 NOVEMBRE

Les pompiers procèdent, dans la nuit, à l'évacuation des résidents des 81 et 83, rue de Bourgogne, pour des raisons de sécurité. Les 4 immeubles – 77 79 81 et 83 – sont placés sous observation par Bureau Veritas, mandaté par la mairie d'Orléans.

9 NOVEMBRE

Les inspections du réseau d'assainissement révèlent la dégradation de l'état du branchement du 81, rue de Bourgogne (décalsages entre les buses, nombreuses

fissures non visibles sur la 1^{re} inspection). Le 10 novembre, une fuite d'eau située dans la cave du 103, rue de Bourgogne est signalée par un riverain. Des fissures en façades et dans le premier niveau de la cave, ainsi qu'une excavation dans le premier sous-sol sont constatées. Le risque d'effondrement semble écarté par Bureau Veritas.



24 DÉCEMBRE

L'accélération des mouvements de façades pouvant entraîner une ruine partielle voire totale des immeubles nécessite une vigilance accrue au niveau des 19 et 21, rue de Bourgogne : la Ville renforce son dispositif de sécurité en augmentant, notamment, les passages de la police municipale aux abords du périmètre, pour s'assurer de l'absence d'intrusion.

2023

La Ville a assigné en justice, en septembre, les assureurs des n° 17, 19 et 21, rue de Bourgogne pour les enjoindre de démolir les immeubles sous astreinte par jour de retard. Et concernant les 77, 79, 81 et 83, rue de Bourgogne, la Mairie a demandé un examen de la situation en faveur de la reconnaissance de catastrophe naturelle, ouvrant la voie à la prise en charge partagée des dommages entre les assureurs et l'État.



Une ville
organisée face
aux risques



Mieux connaître

les risques pour notre santé

INFORMER ET SENSIBILISER

«Un air sain dans ma maison», tel est le thème de la conférence organisée le 7 septembre 2022, dans le cadre de la Journée nationale de la qualité de l'air, en partenariat avec l'association Le Souffle du Loiret et Lig'Air. Ouverte à tout public et gratuite, cette conférence faisait également partie du cycle des Rendez-vous de la santé, où des professionnels de la santé abordent des grandes questions de santé, dans un objectif de pédagogie et de prévention. Parmi les thèmes présentés en 2022 figurent l'accident vasculaire cérébral, l'arthrose, la prise en charge de la douleur liée à l'endométriose, la maladie de Parkinson ou encore la récupération rapide après chirurgie.

La participation de la Ville à la Journée nationale de la qualité de l'air a également été l'occasion d'une sensibilisation et de la mise à disposition gratuite du *Guide de l'air dans tous ses états*, à l'accueil de la Mairie. C'est dans la même démarche de prévention et de sensibilisation que la Ville a apporté un appui organisationnel et logistique aux associations Vaincre Lyme lors de leur passage à Orléans. La Ville contribue à la sensibilisation contre cette maladie transmise par les tiques, qui touche tous les âges et peut devenir invalidante, par la mise à disposition de plaquettes et brochures à l'accueil de la Mairie.

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Parmi ses actions en matière de santé publique, Orléans a notamment participé à l'évaluation du Plan régional santé et environnement 3 (PRSE3) et à l'élaboration du PRSE 4. Portés par la préfecture du Loiret et la région Centre-Val de Loire, en étroite collaboration avec les institutions et acteurs locaux de la santé, ces plans déclinent à l'échelle locale les actions nationales destinées à la prévention des risques pour la santé liés à l'environnement.

Par ailleurs, dans le cadre du Réseau français des villes-santé de l'OMS, dont elle est membre, Orléans participe au groupe de travail national sur les perturbateurs endocriniens présidé par les villes de Paris et de Metz. Un travail commun d'information et de benchmark a été réalisé afin de déterminer les leviers des communes pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, dans l'objectif d'aboutir à une publication nationale sur le sujet.

MIEUX CONNAÎTRE L'EXPOSITION AUX ONDES

Dans le cadre de sa politique de prévention des risques sanitaires, Orléans a mis en place un observatoire de l'exposition aux ondes, avec le concours de l'Agence nationale des fréquences (ANFR). Sept capteurs ont été installés afin de mesurer plusieurs fois par jour le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques sur le territoire orléanais.

Les données recueillies sont accessibles sur le portail data.orleans-metropole.fr: mesures quotidiennes ou ponctuelles, informations relatives aux projets d'antennes de téléphonie mobile. De même, une carte interactive «Autour de chez moi» permet de visualiser ces données dans l'espace, ainsi que les sites d'implantation des antennes sur l'ensemble du territoire métropolitain.

20

consultations/mois des données de l'observatoire des ondes depuis mars 2022



70

capteurs de CO2 installés en 2021/2022 dans les dortoirs de toutes les écoles maternelles

23

purificateurs d'air installés dans certains restaurants scolaires jugés prioritaires

80 000 €

investis dans l'installation des purificateurs d'air et 40 000 euros dans les capteurs de CO2

..... 2 Agir en faveur du bien-être en ville



RÉDUIRE LE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

79 mesures de bruit ont été réalisées dans 12 secteurs d'Orléans, depuis novembre 2021. Ces campagnes, prévues dans les actions du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2020/2024 d'Orléans Métropole, ont été décalées du fait de la crise sanitaire et des périodes de télétravail renforcé associées. Elles sont, en effet, conditionnées à un trafic normal. Ces mesures contribueront à la révision réglementaire des cartes stratégiques du bruit en 2023, dans l'objectif de la révision du PPBE prévue en 2024. Le PPBE a pour objectif de réduire les nuisances sonores des infrastructures de transports et de résorber les points noirs du « bruit » (habitats sensibles), sur lesquels les nuisances sonores sont supérieures aux valeurs réglementaires.

45

mesures réalisées en 2022 dans le cadre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement

L'INCLUSION PAR LE SPORT

Orléans a participé à la 6^e édition de la Semaine olympique et paralympique dédiée à la promotion de la pratique sportive et de ses valeurs, et mise en place dans le cadre de la désignation de Paris 2024. Ainsi, du 24 au 28 janvier 2022, des établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées) se sont mobilisés pour proposer des activités éducatives aux élèves dans de

nombreux domaines, tout en promouvant la pratique d'activités physiques et sportives auprès des jeunes.

Une édition centrée sur la thématique « le sport pour l'environnement et le climat » et organisée en partenariat avec l'Usep Loiret, qui a aussi été l'occasion de sensibiliser les élèves et de changer leur regard face au handicap en intégrant des rencontres avec des sportifs paralympiques de haut niveau.





Une ville
organisée face
aux risques



S'adapter aux risques climatiques

MIEUX COMPRENDRE LES RISQUES POUR MIEUX PRÉVENIR

Orléans ville résiliente

Orléans s'est vu remettre, en mars 2022, le « Label résilience - France Collectivités » par le Haut Comité français pour la résilience nationale, avec la distinction de 3 étoiles. Ce label permet d'évaluer la préparation de la Ville en matière de gestion des risques et des crises auxquels elle pourrait être confrontée.

Afin d'évaluer annuellement sa progression, Orléans a renseigné deux questionnaires, dont l'un, « capacitaire », permet d'évaluer les étoiles à attribuer: Orléans a obtenu 3 étoiles en validant 10 capacités sur 12. En maintenant son niveau « 3 étoiles » durant quatre années successives et en engageant une politique d'amélioration continue, la Ville pourra, après audit, prétendre au label d'excellence avec 4 étoiles.

Un îlot démonstrateur au Jardin du Val Ouest

Située en zone inondable, la ZAC Jardin du Val Ouest vise à la fois le respect de



l'environnement et la résilience face au risque d'inondation. Ce projet urbain prévoit la construction, à l'horizon 2027, d'environ 450 nouveaux logements.

Une réunion publique organisée en juillet 2022 a permis de présenter les grandes orientations aux riverains. Après plusieurs années d'études et de concertation entre la Ville, les habitants du quartier, la Semdo, l'architecte Éric-Daniel Lacombe, spécialiste de la résilience, et le cabinet ID'up, architecte en chef de la ZAC, ce projet se concrétise avec le dépôt, à l'automne, du permis de construire d'un « îlot démonstrateur » de 31 logements « tests » adaptés au risque inondation. Il s'inscrit dans une démarche itérative d'évaluation afin d'en tirer des

enseignements. L'objectif est de poursuivre ce qui fonctionne et d'identifier les points à améliorer.

Dans cette logique, un modèle d'habitation a été pensé pour minimiser les impacts d'une crue, en permettant l'évacuation de l'eau (orientation des bâtiments, noues, maximisation de la pleine terre...), en réduisant les dégâts causés par la crue (positionnement des pièces de vie et du matériel électrique). Par ailleurs, un nouveau maillage de voirie a été imaginé pour faciliter la mobilité douce. Il laisse une place importante à la végétalisation, pour favoriser les îlots de fraîcheur, et prévoit des noues végétalisées permettant l'infiltration de l'eau dans le sol.



4

S'organiser pour une gestion efficace des risques

ÊTRE PRÊTS EN CAS DE CRISE

Un plan communal de sauvegarde pour Orléans

Le plan communal de sauvegarde (PCS) d'Orléans a été approuvé en juillet 2022 et transmis à la préfecture. Ce document contribue, à l'échelle de la commune, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Obligatoire, notamment pour les communes concernées par un risque d'inondation, il organise, sous l'autorité du maire, la préparation et l'organisation à déployer pour protéger la population en cas de crise : mesures de sauvegarde et de protection des personnes ; diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ; organisation des moyens disponibles...

À Orléans, ce plan est obligatoire, car la Ville est soumise à un plan de prévention du risque inondation (PPRI). Multirisque et évolutif, le plan communal de sauvegarde est mis à jour au fil de l'eau, en s'appuyant sur les retours d'expérience issus d'exercices et d'événements vécus.

Afin de le maintenir opérationnel, quatre sessions de formation à destination des membres de la cellule de crise ont été réalisées en novembre et décembre 2022, et un exercice d'état-major est prévu en 2023.

Un dispositif d'alerte à l'échelle du territoire métropolitain

Depuis 2019, Orléans Métropole s'est dotée d'un système d'alerte de masse qui a été mis à disposition des 22 communes de l'agglomération. Orléans a paramétré l'outil pour être en capacité de lancer rapidement une alerte en cas de crise, et, chaque année, elle incite les Orléanais à s'y inscrire.

Plus de

1 600

foyers orléanais inscrits au système d'alerte (gratuit)

La réserve communale pour venir en aide en cas de crise

Créée en 2017, à la suite des inondations qu'a connues le territoire en juin 2016, la réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires qui viennent en renfort des agents municipaux et des services de sécurité, en cas d'urgence ou de catastrophe naturelle.

Ils ont pour principale mission d'accueillir les sinistrés dans les centres d'hébergement, de les soutenir et de les assister dans les formalités administratives. Ils interviennent aussi en appui des services de secours, aident à la logistique, participent au ravitaillement... Ils bénéficient régulièrement de formations aux risques majeurs, aux gestes de premiers secours, aux dispositifs de gestion de crise. Ils participent aussi aux exercices de crise régulièrement organisés par la Ville.

Ils ont, par exemple été mobilisés pour l'installation et le fonctionnement du centre d'accueil des réfugiés ukrainiens (cf. p. 40), ainsi que pour l'aide aux sinistrés de la rue de Bourgogne (cf. p. 32).



Plus de 60

bénévoles au sein de la réserve communale de sécurité civile

ENSEMBLE POUR AGIR

Un plan pour mieux faire face aux canicules

Alors que les épisodes caniculaires sont de plus en plus réguliers, la Ville déploie différentes actions pour accompagner la population.

En direction des seniors, le registre municipal « Plan d'alerte et d'urgence », mis en place en 2004, permet au centre communal d'action sociale d'Orléans (CCAS) d'assurer un suivi des personnes les plus isolées et fragilisées, âgées de 65 ans et plus ou recon nues en situation de handicap, vivant à leur domicile. Ces personnes se sont inscrites auparavant pour bénéficier de ce service gratuit, qui est activé notamment en cas d'alerte canicule. Les personnes sont alors contactées par téléphone par les agents du CCAS, qui leur rappellent les recommandations sanitaires en cas de fortes chaleurs et s'assurent que leur situation ne nécessite pas d'intervention d'urgence.

Par ailleurs, le plan canicule prévoit la mise à disposition d'espaces climatisés ou à température régulée, avec de l'eau fraîche, pour permettre aux personnes de s'y reposer. À Orléans, trois lieux sont identifiés : le Musée des beaux-arts, la médiathèque Maurice-Genevoix (La Source) et le MOBE. De même, les parcs et jardins sont ouverts jusqu'à minuit. Ces lieux ainsi que les fontaines à eau potable sont localisables sur une carte interactive consultable sur Internet.

2

déclenchements de la cellule de crise « seniors » durant l'été 2022

1 136

personnes inscrites au registre municipal d'alerte et d'urgence



Une ville organisée face aux risques

2500 M³

de mortier nécessaires au comblement de la carrière

4

mois de travaux pour réaliser cette impressionnante opération



COMBLEMENT DE CARRIÈRE, QUARTIER SAINT-VINCENT

À Orléans, comme dans beaucoup d'autres villes, de nombreuses galeries ont été creusées afin d'extraire la pierre pour la construction des bâtiments. Puis, au fil du temps, elles ont été laissées à l'abandon, soumises aux infiltrations d'eau qui accentuent le risque d'effondrement. Dans le quartier Saint-Vincent, une vaste opération de comblement de carrière a été préparée en 2022, pour mise en œuvre en 2023. Dans ce cadre, la Ville a mis en place une subvention pour aider les propriétaires –12 sont concernés– à financer leurs travaux de comblement.

TRAQUER LES FUITES D'EAU

Afin de limiter les fuites d'eau sur le réseau et d'économiser cette ressource précieuse, un tableau permet de suivre de manière régulière les consommations des points d'eau de l'espace public : compteurs d'arrosage, fontaines, bornes-fontaines, bornes d'arrosage, bornes de puisage, bornes marché, bouches de lavage, bouches de trottoir, points dédiés et sanitaires.

Ce suivi permet d'établir avec le fournisseur des suspicions de fuite et de remettre au plus vite le réseau en conformité.

Tous vigilants !

**Vous entendez un goutte à goutte ?
Vous suspectez une fuite d'eau ?**

Agissez rapidement !

Les fuites d'eau peuvent être visibles et donc facilement détectables, mais souvent elles sont discrètes ou invisibles alors que la perte d'eau associée est vite conséquente !

219 000
litres perdus par an

Une chose d'eau qui fuit, c'est plus de 219 000 litres perdus par an, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes, ce qui peut représenter jusqu'à plus de **600 €** de facture supplémentaire !

35 000
litres perdus par an

Un robinet qui goutte, c'est une perte de près de 35 000 litres par an et plus de **100 €** de facture supplémentaire !

Voici quelques informations et conseils
pour vérifier simplement que votre installation n'a pas de fuite.

En cas de suspicion de fuite, vous pouvez investiguer en fermant tous les robinets (sauf appareil consommateur d'eau), relever les chiffres de votre compteur d'eau avant d'aller vous coucher et, le lendemain, vérifier votre compteur. Si le relevé n'est pas identique, vous avez une fuite.

Pour les abonnés à Orléans des Eaux, vous disposez d'un service d'alerte fuite. Pour le configurer, contactez nous que la nuit. Orléans des Eaux vous envoie un compte de ligne plus à votre identification qui indique vos autres données factures. Si vous recevez un message d'alerte, vérifiez vos installations et signalez rapidement en cas de fuite avérée.

Service Client : 0977 429 434 (appel non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 - Le samedi de 9h00 à 13h00
Urgence 24h/24 : 0977 429 434 (appel non surtaxé)

www.orleans-des-eaux.fr

OBJECTIF

4



Une ville
**citoyenne
et responsable**

Si la ville d'Orléans a, de manière symbolique, témoigné publiquement son soutien à l'Ukraine et à ses habitants, elle s'est surtout très concrètement organisée pour accueillir des familles réfugiées. Une solidarité partagée par les entreprises locales, les associations et les Orléanais.



La Mairie et les Orléanais se sont fortement mobilisés pour accueillir et aider les familles ukrainiennes qui ont dû quitter leur pays du fait de la guerre avec la Russie.

Lors d'un conseil municipal extraordinaire qui s'est tenu le 14 mars, les élus ont voté à l'unanimité en faveur de l'accueil de plus d'une centaine de réfugiés ukrainiens que deux bus, affrétés par la ville d'Orléans, sont allés chercher à Cracovie, en Pologne, ville jumelée avec Orléans. Une enveloppe de 100 000 euros a été également débloquée pour mettre en œuvre plusieurs actions à caractère humanitaire.

Par ailleurs, un camion transportant 33 palettes de denrées alimentaires non périssables et de première nécessité, fournies par des entreprises locales, a rejoint Cracovie. Un second, avec du matériel médical donné par le CHR d'Orléans, a été acheminé jusqu'à la Pologne.



Le 18 mars, la ville d'Orléans a accueilli deux bus transportant 51 familles ukrainiennes (113 personnes) qui ont été accompagnées par le CCAS et accueillies par des familles orléanaises pendant plusieurs mois.

À leur arrivée, elles ont été prises en charge au centre sportif de La Source, aménagé spécialement par la Ville, avec des espaces d'intimité réservés à chaque famille. Chacun a pu ainsi se reposer, prendre un repas, une douche, appeler ses proches et trouver des vêtements, avant d'être accueilli dans les familles, à Orléans ou dans des communes de la métropole.

Dans l'attente de l'ouverture de leurs droits « allocation pour les demandeurs d'asile », ces familles ont pu bénéficier de différentes aides de la part du CCAS : des chèques-services pour des achats alimentaires et d'hygiène, ainsi que des espèces pour leur permettre des achats autres. Des cartes SIM, des téléphones et des abonnements TAO ont également pu être distribués.

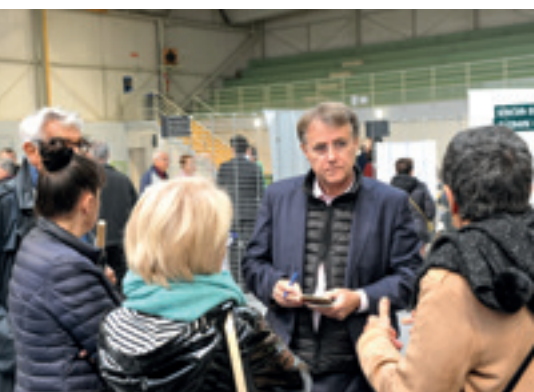
Concernant la scolarisation des enfants, les droits inhérents à leur statut de ressortissants, l'apprentissage du français, les questions de couverture médicale et d'emploi, tout a été mis en place pour faciliter les démarches, en lien avec la préfecture, et offrir à chacun les possibilités d'une intégration et d'une autonomie aussi rapides que possible.



ASSOCIER LES HABITANTS ET LEUR RENDRE COMPTE

Forums de quartier : nouvelle formule

Dans la continuité des nouveaux dispositifs de participation citoyenne mis en place en 2021, les Forums de quartier ont remplacé en 2022 les assemblées générales de quartier. Moins statiques et plus interactives, ces rencontres sont devenues des instances de dialogue direct entre les Orléanais, leurs élus et les agents de la Ville, par le biais de différents stands thématiques. Les participants pouvaient aussi s'exprimer lors des ateliers de discussion concernant la vie du quartier. Une nouvelle formule inédite, qui a permis d'échanger autrement, au travers de tables rondes, stands d'information, activités ludiques, ateliers collaboratifs, boîtes à idées... Avec une fréquentation en nette progression.



La participation citoyenne au cœur de l'action municipale

Définie dans une nouvelle charte, la participation des Orléanais à la vie municipale a connu, en octobre 2020, une refonte des instances consultatives de quartiers avec la mise en place d'«Orléans Proximité». Présents dans les six quartiers de la ville, les groupes «Orléans Proximité» sont partie prenante sur des sujets globaux concernant la vie des quartiers (voirie, propreté...) et peuvent aussi définir des thématiques d'ateliers de travail dans lesquels les habitants peuvent s'impliquer.

De nombreuses thématiques ont été étudiées en ateliers en 2022 : la circulation au sein du quartier, un parcours pédestre et pédagogique sur les rues portant des noms de personnages célèbres, la place du végétal en ville... De même, deux nouveaux temps forts impliquant les citoyens ont vu le jour : «Orléans ville propre» et «La Bascule fait son Montmartre».

En parallèle, les avis et attentes des habitants ont aussi été recueillis lors de réunions publiques ou ateliers de travail, organisés pour les gros projets de la ville. Par exemple, pour ce qui concerne la ZAC du Fil-Soie, trois ateliers de concertation ont été organisés avec les habitants pour faire émerger des thématiques communes sur l'un des premiers secteurs de la ZAC qui sera urbanisé. Parmi les thématiques étudiées : habiter le paysage et être proche de la nature aux portes de la ville d'Orléans ; offrir divers modes d'habiter pour construire harmonieusement, dans le respect de l'environnement existant, avec l'accent mis sur la conception d'un quartier. Dans la même démarche, la réflexion sur la ZAC Jardin du Val Ouest a vu l'organisation d'un atelier public, le 5 juillet 2022, qui a permis de présenter et d'échanger avec les habitants sur différentes thématiques : les espaces publics, l'îlot démonstrateur et sa plus-value en termes de résilience dans un quartier inondable, le lien entre espaces verts publics et privés.

Plus de **1 000** Orléanais
ont participé aux nouveaux Forums
de quartier

64 citoyens inscrits aux différents
comités de pilotage d'Orléans Proximité

plus de **16** ateliers thématiques
dans l'année

En 2022, **4** questionnaires ont
été publiés sur le site « Participons ! » :
réaménagements des mails et
des rues Guignegault, Moine, Gravier

33 questions posées par
les Orléanais au conseil municipal
en 2022. 12 ont été abordées
en séance de conseil

86 réunions publiques
ont été tenues dans les quartiers

Par ailleurs, des réunions publiques ont été organisées à l'Argonne et à La Source pour faire un point d'étape sur le 2^e volet du programme de rénovation urbaine (Anru). Des « Maisons du projet » ont été ouvertes dans les deux quartiers pour ceux qui souhaitent s'informer sur le programme, apporter leurs suggestions ou bien s'inscrire dans une démarche participative et de concertation. Enfin, le dispositif de participation citoyenne a permis d'aborder en conseil municipal des questions posées par les Orléanais. Chaque mois, la commission proximité sélectionne deux questions d'intérêt général, qui relèvent d'une compétence de la Ville ou de la Métropole, pour le conseil municipal à venir.

Les débats sont ensuite restitués, chaque mois, dans *Orléans.mag*. Une formule permettant d'informer les personnes qui n'ont pas pu suivre le conseil municipal, en salle ou en direct sur la chaîne Youtube de la ville d'Orléans.

Mobiliser et rendre compte

Directement issu des Assises de la transition écologique et énergétique, le Village de la transition écologique est devenu un rendez-vous annuel entre élus, services et habitants autour des actions mises en œuvre par les collectivités dans le cadre de leur feuille de route respective.

Ainsi, la 2^e édition, organisée par Orléans Métropole, a eu lieu place de Loire et quai du Châtelet, le 2 juillet, avec des animations ludiques, pédagogiques, et des rencontres montrant le dynamisme de la transition écologique.

Cet événement grand public avait pour enjeux la mobilisation du territoire et la sensibilisation des citoyens pour faciliter le passage à l'acte, la présentation de la feuille de route d'Orléans Métropole (votée en avril 2022), l'installation de la vigie citoyenne et de rendre compte des actions menées.

LE VILLAGE DE LA TRANSITION

11 stands thématiques

10 animations

56 intervenants
pour présenter les enjeux
du territoire en matière
de transition écologique et
énergétique



4

Une ville
citoyenne et
responsable

DONNER LES CLÉS POUR AGIR

Les citoyens acteurs de l'amélioration du cadre de vie

Lancé en 2017, le budget participatif implique les Orléanais dans la vie de la cité en leur permettant de proposer des projets pour le bien commun et soumis au vote des habitants sur la plateforme numérique « Participons Orléans ».

Ainsi, de nombreuses réalisations ont permis d'améliorer le cadre de vie : parcours



600k€ sur 2 ans

61 projets déposés

2572 votes

8 projets retenus

pour les chiens dans la venelle du Champ-Saint-Marc, espace de convivialité avec boîte à livres devant l'école élémentaire Charles-Pensée... Pour l'édition 2021-2022, deux projets étaient directement liés au développement durable : le potager pédagogique du jardin Hélène-Cadou (achevé en octobre 2022), qui associe vivre ensemble et consommer local, et la création d'un jardin sensoriel au parc Léon-Chenault, près de l'école Montessori (achevé en décembre 2022). Pour chacun de ces projets, une réunion publique a été organisée afin d'échanger avec les riverains et les usagers sur leur mise en œuvre. Trois autres projets ont été finalisés en 2022 : sécurisation du cheminement vers le groupe scolaire Château-Gaillard ; panneaux de basket près du gymnase Amarger ; tables de tennis de table au parc Léon-Chenault.

Pour son édition 2023-2024, la Ville a souhaité faire évoluer son budget participatif en le réservant à des projets qui répondent à la thématique de la transition écologique et énergétique, que ce soit dans leur usage ou dans leur conception.

Une implication collective

Pour impliquer plus directement les Orléanais dans la propreté de leur environnement, la Ville a organisé, pour la première fois, une opération de collecte de déchets « Orléans ville propre ». Cet événement s'est déroulé le 25 juin au matin et a concerné trois quartiers : Saint-Marceau, Ouest, Nord (Blossières et Gare). Il a mobilisé près de 120 personnes et permis de ramasser 115 kg de déchets.



24H DE LA BIODIVERSITÉ :

Environ

1 600

visiteurs sur le week-end

11

animations dans
tout le centre-ville d'Orléans



Susciter la curiosité

Dans le cadre des 24h de la biodiversité, organisées du 25 au 27 septembre par Orléans Métropole, la ville d'Orléans a organisé des animations ludiques et pédagogiques sur la thématique « Un incroyable monde à 2 pas de chez vous ». Au menu : une conférence du paléontologue Pascal Picq : « DiversitéS et BiodiversitéS », la mise en valeur des collections au MOBE, une séance de découverte des chauves-souris au parc du Moins-Roux et une demi-journée au jardin de la Charpenterie, avec balade animée dans le centre-ville d'Orléans, sur le thème de la biodiversité dans la pop culture.



2

Intégrer la transition dès le plus jeune âge

DANS LES CRÈCHES

Dès le plus jeune âge, les actions de sensibilisation à la nature sont proposées aux enfants, avec des ateliers pédagogiques programmés et mis en œuvre tout au long de l'année: plantations dans les potagers pédagogiques ou les jardinières, hôtels à insectes, compostage sont autant d'occasions de se familiariser avec un jardin. Par ailleurs, des ateliers de médiation animale sont animés par un intervenant extérieur, et des fermes pédagogiques sont accueillies dans les structures. Enfin, des sorties sont organisées au Parc floral.

Dans le domaine de la solidarité, des collectes de jouets en faveur d'associations caritatives sont régulièrement mises en place dans plusieurs structures.



À L'ÉCOLE...

C'est tout un programme d'animations pédagogiques et d'ateliers qui sont proposés aux écoles publiques et privées d'Orléans, de la grande section au CM2, et mis en place en partenariat avec l'Éducation nationale du Loiret.

Ces animations portent à la fois sur la prise de conscience des conséquences de nos modes de consommation et sur l'importance de préserver la biodiversité. L'objectif est d'aider les jeunes citoyens à réfléchir, à comprendre la transition écologique et à y participer, en maîtrisant mieux les effets des activités humaines sur l'environnement.

Le parcours pédagogique proposé comprend des ateliers, des visites et des supports pédagogiques adaptés à chaque niveau scolaire. Parmi les thématiques abordées figurent le cycle d'un vêtement,

495 élèves inscrits
aux animations et ateliers
sur le thème de la transition

le cycle d'un téléphone portable, la marche vers les équipements sportifs, savoir rouler à vélo...

Un programme qui contribue à accompagner les écoles vers le label E3D (École en démarche globale de développement durable), qui associe l'ensemble de la communauté éducative dans une dynamique collective induite par le projet d'école.

LES FAMILLES

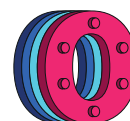
Musée dédié au patrimoine naturel et à la culture scientifique, le Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (MOBE) est à la fois un centre de conservation du patrimoine naturel et un espace qui invite les visiteurs à se pencher sur le monde qui les entoure, à comprendre de grands enjeux scientifiques, à porter un autre regard sur les sciences. Outre ses collections et expositions, le MOBE met en œuvre tout un programme d'animations destinées à éveiller et sensibiliser le grand public et les familles aux enjeux de la biodiversité.

Ateliers jeune public ou adultes, balades en ville à la découverte du patrimoine urbain, animations Cyclo'sciences dans les parcs et jardins, fresques du climat, visites guidées du MOBE sont autant de rendez-vous où l'on éveille sa curiosité, son esprit d'observation, où l'on se questionne...



LES JEUNES

Afin de mieux connaître leurs aspirations, leurs idées et leurs besoins, Orléans a souhaité recueillir l'avis et les attentes des jeunes Orléanais, dans l'objectif d'en faire des acteurs clés de la cité. Ainsi, une enquête a été réalisée, de fin 2021 à mi-février 2022, via Internet, les réseaux sociaux, le street marketing, et dans les lieux fréquentés par les 16-28 ans. Elle abordait des thématiques très variées: hébergement, études, loisirs, transports, emploi, citoyenneté, sécurité, santé, développement durable...



ORLÉANS
JEUNESSE

770

jeunes, âgés de 16 à 28 ans
ont répondu à l'ensemble
du questionnaire en ligne

89 %

des jeunes se sentent bien
ou plutôt bien à Orléans

57 %

souhaitent s'investir ou être
consultés sur les projets de la ville

78 %

d'entre eux se disent
sensibles à l'écologie

72 %

sont adeptes des mobilités
douces (vélos, transports en
commun, marche...)

Intégrer les enjeux de la transition au sein de la collectivité

DÉVELOPPER L'ÉCORESPONSABILITÉ DES ÉVÉNEMENTS

Des événements toujours plus responsables

C'est grâce à de nombreuses actions complémentaires que la Ville s'attache à réduire l'impact sur l'environnement des événements qu'elle organise.

Par exemple, pour les **Fêtes de Jeanne d'Arc**, cette démarche écoresponsable a pris diverses formes: accueil d'artisans et de producteurs locaux et régionaux au marché médiéval; amélioration de l'accessibilité du marché médiéval et des cérémonies protocolaires et hommages officiels; aménagement d'un espace bébé au sein du marché médiéval... De même, la retransmission des temps forts via Facebook et la chaîne YouTube de la Mairie d'Orléans a permis aux personnes ne pouvant pas se déplacer de profiter des Fêtes. Le dispositif technique a également évolué en réduisant sa consommation électrique: éclairage LED pour le set électro et les cérémonies, contrôle du niveau sonore...



FÊTES DE JEANNE D'ARC
retransmission Facebook et YouTube :

3 000 vues sur le 7 mai
et **5 000** vues pour le 8 mai

La Source fête Jeanne d'Arc

13 associations participantes
ET + DE 200 enfants des centres
de loisirs accueillis



Enfin, après deux années de césure en raison du Covid, « La Source fête Jeanne d'Arc » a de nouveau été organisé avec l'aide des associations du quartier. Un événement qui renforce le lien intergénérationnel et la mixité sociale à travers des ateliers pour les jeunes, réalisés par des associations de seniors et des associations d'animation du quartier.

Pour le **14 Juillet**, le feu d'artifice respecte davantage l'environnement: pièces pyrotechniques fabriquées en carton et en papier; bouchons plastiques de certaines bombes retirés avant le feu afin d'éviter la projection de plastique, puis recyclés; limitation de l'utilisation d'aluminium pour les mortiers; compensation des émissions de CO₂ avec la réalisation de zones boisées sur le site de stockage de l'entreprise... Autant de critères environnementaux intégrés dans le marché public du feu d'artifice et de la sonorisation-éclairage de scène.





MARCHÉ DE NOËL :

40 artisans créateurs et
9 producteurs locaux
11 700 KWH économisés
 (éclairage des fêtes de fin d'année)
180 mètres de bâches jetables
 économisées
476 KG de bio-déchets récupérés
 par les Cycloposteurs
95 KG de compost produit

Pour ce qui concerne **Rentrée en Fête**, la collectivité a souhaité réduire l'impression papier des supports d'information qu'elle édite: suppression des plans papiers et mise en place d'agents chargés d'informer le public grâce à une tablette tactile ou un smartphone; nouvelle application permettant de faciliter la recherche d'activités sportives et culturelles et de géolocaliser les stands des associations; réduction du nombre d'annuaires des associations imprimés et mise à disposition d'un écran tactile, à l'accueil de la Maison des associations, rue Sainte-Catherine, pour la recherche des associations; installation de toilettes sèches sur l'événement...



Annuaire des associations

1 500
 exemplaires imprimés
 (contre 10 000 en 2019)

Application web « Rentrée en fête » :

12 000 consultations/
 recherches fructueuses
 en 5 jours qui ont donné, en moyenne,
 5 réponses (proposition d'association ou
 d'activité); 45 % des recherches ont été
 effectuées juste avant Rentrée en fête,
 et 55% le jour de l'événement

± 500
 associations et clubs participants
 à l'édition 2022 de Rentrée en fête

Quant au **marché de Noël**, les critères environnementaux ont également été intégrés dans les procédures de marché public, et la moitié de la programmation artistique a été assurée par une compagnie locale, Fabrika Pulsion. Le choix a été fait de ne pas installer d'attraction énergivore et de limiter les horaires d'allumage des décorations électriques. La piste de luge et de curling était, par ailleurs, uniquement mécanique. Un pôle spécifique dédié au développement durable et à la transition écologique a été installé place du Martroi, avec les trois premières semaines dédiées à l'économie sociale et circulaire, à la réparation, à la seconde main, et la dernière réservée à des producteurs locaux pour la vente de produits frais festifs. Un pôle artisanat et création a permis de valoriser et soutenir l'artisanat local, avec des objets qualitatifs fabriqués localement et vendus en circuit court. Enfin, un chalet a été mis gracieusement à la disposition des associations caritatives locales pour la vente de produits, ou encore la confection des paquets cadeaux.



Le **Festival de Loire** n'est pas en reste, avec un cahier des charges lié à la scénographie et aux dispositifs techniques rédigé dans le sens d'un renforcement des actions en faveur du développement durable, notamment dans le domaine de la gestion des déchets, de l'accessibilité de tous les publics, l'intervention privilégiée des acteurs locaux (artistes, prestataires...), l'installation du pôle pédagogique sur les quais afin de mettre plus en avant toutes les actions de médiation et de sensibilisation des publics aux notions de préservation de l'environnement et de respect de la biodiversité. Enfin, la rédaction de la charte des événements écoresponsables applicable aux exposants du Festival de Loire a été initiée en 2022. Cette charte encadre notamment la conception des stands, la gestion des déchets pendant l'événement et à l'issue de celui-ci, l'utilisation du plastique, l'alimentation, ainsi que la consommation d'énergie. Elle a vocation à être déployée sur les autres événements portés par la mairie d'Orléans (marché médiéval, marché de Noël...).

UNE ADMINISTRATION ÉCO-RESPONSABLE

En lien étroit avec leurs feuilles de route, la mairie d'Orléans et Orléans Métropole ont travaillé en 2022 à la mise en œuvre d'une école interne des transitions. Son programme a été co-construit avec des agents représentatifs des différents métiers et fonctions des deux collectivités pour une réponse opérationnelle au plus près de la réalité de terrain.

Cette école devra contribuer à la montée en compétence collective des agents et des élus pour changer de regard, apprendre de nouvelles manières de faire, faire évoluer les pratiques et contribuer concrètement aux transformations en cours et à venir. Une école pour se former, expérimenter et agir au service des transitions. L'école, baptisée L'Embarcadère, a été lancée en mars 2023.



UNE UTILISATION RAISONNÉE DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Depuis plusieurs années, les crèches sont particulièrement vigilantes sur l'emploi des produits d'entretien. Elles veillent ainsi à utiliser des produits Écolabels, ainsi que des balais à imprégnation, permettant de limiter la quantité de produits utilisés. De même, une réflexion a été engagée sur la mise en œuvre du nettoyage à la vapeur.



L'école des transitions s'adresse aux

3600

agents de la Ville et de la Métropole
ainsi qu'aux élus. Une trentaine
de volontaires ont participé à
la construction du programme

L'embarcadère

Une école des transitions
pour se **former**, **expérimenter** et **agir**

4

Veiller au bien-être de toutes les générations

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

Parmi les problématiques du quotidien de nombreuses personnes, l'accès aux soins est devenu une priorité pour la Ville, qui s'investit en soutenant activement le développement de maisons de santé ou de centres de santé, et en se mobilisant pour accueillir des formations de médecins.

Former et installer des médecins

Cette politique sur plusieurs fronts a connu en 2022 des avancées notables. Tout d'abord dans le domaine de la formation, avec l'ouverture d'un campus santé à l'université d'Orléans. La validation, en février, de la création d'un CHU par Jean Castex, Premier ministre, a permis l'ouverture, en septembre, de 105 places de formation Parcours d'accès spécifique santé (PASS), avec signature d'une convention entre les universités de Tours et d'Orléans, pour assurer l'accueil des nouveaux étudiants, la création d'un département de formation médicale au sein de l'université d'Orléans et l'élaboration d'une convention hospitalo-universitaire pour permettre la transformation du CHRO en CHU.

En parallèle, un accord de partenariat a été signé en janvier avec l'université de Zagreb, et s'est concrétisé en septembre par l'arrivée des premiers étudiants. Le partenariat prévoit la mise en place d'un cursus bilingue proposé depuis Orléans, avec des cours dispensés par une équipe pédagogique composée de professeurs de la faculté de Zagreb, ainsi que des médecins du CHR d'Orléans et des professionnels de structures médicales.

Enfin, pour favoriser la réussite des nouveaux étudiants en médecine, une « prépa santé Orléans » a été mise en place, à l'initiative de l'association Loire & Orléans en santé, créée afin de soutenir le développement des formations en santé et de favoriser une implantation des personnels médicaux sur le territoire.

Pour encourager les jeunes médecins à s'installer sur le territoire et dans tous les quartiers d'Orléans, un dispositif d'aide à

l'installation a été mis en place, en complément des financements apporté par d'autres structures. D'un montant maximum de 15 000 euros, cette aide concerne tous les médecins primo-installants en exercice libéral mais aussi les sages-femmes et les orthophonistes (jusqu'à 10 000 euros). En contrepartie, le professionnel de santé s'engage à exercer à Orléans durant cinq ans, à compter de la signature du contrat.

Soutenir les étudiants

Orléans a décidé d'attribuer une bourse annuelle aux étudiants en médecine tout au long de leurs années de formation après le concours d'entrée et jusqu'à l'internat. En contrepartie, ces derniers s'engagent à y exercer leur activité médicale pendant au moins cinq années, à l'issue de leurs études et de l'obtention de leur titre de docteur.

Cette bourse, qui peut atteindre 50% des droits d'inscription ou des frais de scolarisation, est cumulable avec toute autre aide publique ou privée. Pour les internes en médecine, un accompagnement sur mesure est proposé, avec l'organisation de soirées pour leur permettre de mieux connaître la ville et de tisser des réseaux, mais aussi la mise à disposition d'un logement pour les internes qui effectuent leur stage d'internat à Orléans. L'accompagnement personnalisé concerne aussi les médecins souhaitant s'installer à Orléans, en répondant aux demandes logistiques et personnelles facilitant leur projet.

Créer des structures de proximité

Par ailleurs, les travaux de rénovation du bâtiment du futur centre de santé, rue À-Gault, ont été engagés, ainsi que la réfection des espaces extérieurs. Un appel à projets a été lancé en début d'été, et un nouvel opérateur sélectionné, qui salariera les professionnels de santé. Le projet prévoit l'accueil de médecins généralistes et spécialistes et d'une sage-femme. Il comprendra aussi des équipements techniques : laboratoire, plateau de radiologie et télé-médecine.



105 places de formation
à l'université d'Orléans

48 331 €
d'aides accordées pour 3 médecins
généralistes (dont une allergologue)
et une orthophoniste

+ de **20**
médecins accompagnés :
12 d'entre eux se sont installés
ou ont commencé à exercer au CHRO

15 étudiants inscrits
à l'université de Zagreb



4

Une ville
citoyenne et
responsable



PRIVILÉGIER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Rompre l'isolement

Illustration de la politique globale de lutte contre l'isolement des personnes âgées engagée par la ville, l'application Senior Connect a été lancée en septembre 2022. Sa vocation est de mettre en relation les Orléanais de 60 ans et plus, afin de faciliter les échanges, le partage, l'entraide entre aînés. Orléans est ainsi la première ville de la région à mettre en place cette application mobile, qui permet par exemple de proposer son aide pour s'occuper d'un animal ou faire des courses, d'échanger des conseils, de partager une sortie...

L'application présente aussi les rendez-vous et animations du CCAS, localisables grâce à une carte interactive. Créée par une société normande, l'application a bénéficié du soutien de la mairie d'Orléans. C'est une solution digitale faite pour les seniors afin de (re)tisser du lien de proximité et d'encourager la socialisation entre personnes âgées d'un même quartier.

Accompagner le maintien à domicile

Ouvert aux seniors et à leur entourage, l'Espace info aînés Orléans – Centre local d'information et de coordination gérontologique propose, sans rendez-vous, des informations et des conseils gratuits dans tous les domaines liés à la vie quotidienne: les aides à domicile, les réseaux santé, l'accès au droit, les structures d'hébergement, les loisirs... Il a également un rôle de prévention et de sensibilisation par la diffusion de brochures et l'animation de conférences thématiques. Il assure aussi la veille sociale, notamment auprès des personnes de 65 ans et plus, inscrites au plan d'alerte et d'urgence, via le registre communal dont il effectue la mise à jour.

Après l'expérimentation en 2021 d'un stand Information destiné à faciliter l'accès aux droits, sur le marché de quartier des Blossières, l'action a été déployée en 2022 dans six autres quartiers: Argonne, Münster, Blossières, Dunois, Saint-Marceau, Martroi, complétée par la présence ponctuelle des référents élus sur les marchés du quartier Madeleine et quai du Roi. Aller à la rencontre des personnes au plus près de leur lieu de vie, pour leur faire connaître les services et activités, les conseiller, les aider...

13

ateliers de
prise en main
de l'outil

21

personnes
rencontrées

Animer et favoriser le lien social

Tout au long de l'année, le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Orléans propose aux aînés un programme d'animation élaboré avec les partenaires associatifs et culturels, ainsi que les services de la mairie d'Orléans. Des activités destinées à favoriser le lien social et à rompre l'isolement dans lequel certains peuvent se trouver, mais aussi des actions de prévention et pour le bien vieillir. Spectacles, thés dansants, ateliers découverte, expositions, visites, cafés littéraires, lotos, dont 50% sont en accès gratuit, sont regroupés dans l'agenda des aînés, distribué lors des rencontres festives organisées en fin d'année, et disponible en ligne. Avec quelques nouveautés en 2022, comme les visites du Lab'O.

De plus, la Semaine bleue, du 4 au 10 octobre 2022, a été l'occasion d'animations spécifiques dont la coordination a été assurée avec les centres Anim'Orléans consacrés à l'animation intergénérationnelle: spectacle-débat humoristique et interactif, table ronde, ateliers intergénérationnels...



96

animations, proposées
tout au long de l'année

2189

participations

Les résidences autonomie engagées dans la transition écologique

Ouvertes aux personnes âgées autonomes, deux résidences autonomie (Alic-Lesmele et Isabelle-Romée) sont gérées par le CCAS, pour une capacité totale de 132 appartements. Outre les prestations de services liées à la vie quotidienne, les résidences proposent aussi de nombreuses animations qui ont pu reprendre en 2022 : culture, intergénérationnel, activité physique et de bien-être adaptée aux seniors, sensibilisation au numérique...

Les deux structures disposent d'un espace extérieur permettant des activités de jardinage, et la résidence Alice-Lesmele a participé au projet de jardin partagé porté par le Conseil municipal de jeunes et ouvert aux riverains. Ainsi, une parcelle a été aménagée, et plantée de fruits et légumes récoltés par les résidents.

Par ailleurs, un autre projet impliquant les résidents a été mis en œuvre. Il s'agissait de confectionner des sacs en tissu pour remplacer les sacs plastiques utilisés pour transporter les repas du dimanche : une réalisation collective et limitant l'usage du plastique.



Partageons la ville

Organisé par la Ville, les 26 et 27 mars, au Campo Santo et sur la place du Martroi, «Partageons la ville, unissons nos différences» est un événement festif et associatif autour du handicap. L'objectif est de faire changer les regards sur le handicap, quel qu'il soit, en proposant aux associations de présenter leurs missions, leurs activités, leurs savoir-faire... Ainsi, les associations membres de la commission accessibilité ont organisé des animations sportives (tir à l'arc en fauteuil, cécifoot, cécipétanque, kayak avec rameur...), culturelles, ludiques (jeux d'échecs dont un géant...), ainsi que des temps de pratique, des initiations (braille, langue française des signes, tricycle PMR...) et des ateliers pour tous. Parmi les temps forts, la constitution d'une grande chaîne humaine, du Martroi au Campo Santo.

Une nouvelle formule parrainée par Rémy Boullé, médaillé de bronze en kayak aux Jeux paralympiques de Tokyo 2021. Ont aussi participé à l'événement Florent Coqueugniot et Adib El Sarakbi, qui se prépare à une sélection pour les Jeux olympiques 2024.

2997

contacts téléphoniques ou physiques au Clic et 405 visites à domicile

Plus de 500 personnes renseignées sur les stands d'information sur les marchés

299 bénéficiaires du portage de repas proposé par le CCAS

543 bénéficiaires de la télé-assistance proposée par le CCAS



4

Une ville
citoyenne et
responsable



LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

Une charte pour un accompagnement global et efficient

Le 28 novembre, la nouvelle « charte de la solidarité » a été signée par la Ville et les associations partenaires, après un travail de remise à jour des engagements et des objectifs. Cette charte, mise en place en 1996, a pour vocation de coordonner les actions de chacun afin d'assurer une prise en charge plus globale de la personne en difficulté et de ses démarches. L'objectif est de gagner en cohérence et en efficacité. En plus des objectifs habituels, deux axes d'action sont désormais prioritaires : transmettre, le plus tôt possible, toute information permettant une intervention plus efficace, avec une attention particulière portée sur les aînés isolés ; respecter,

pour les associations assurant des distributions alimentaires, les règles sanitaires et les lieux de distribution préalablement établis avec le CCAS.

Chaque année, une affiche est réalisée. Elle précise les jours, les horaires détaillés et les lieux d'accueil, d'information, d'hébergement, de distributions alimentaires, de permanences santé, les coordonnées des services sociaux...

Parmi les thématiques abordées dans la charte solidarité, la coordination alimentaire vise à réunir les associations membres de ce réseau qui assurent la distribution alimentaire, afin de faciliter les échanges et la mise en œuvre d'actions communes autour de ces questions. L'activité de ce groupe a repris en 2022, après deux années de crise sanitaire. Une rencontre a été organisée en septembre 2022, avec le soutien de la Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé.

Par ailleurs, le CCAS a souhaité revoir son règlement d'attribution des aides facultatives en élargissant les barèmes d'attribution et les conditions d'octroi – ceci pour prendre en compte les nouvelles précarités. Sa forme a également été revue pour gagner en lisibilité et en compréhension. Les aides facultatives du CCAS sont octroyées par une commission hebdomadaire qui statue à partir d'une évaluation sociale. Elles peuvent concerner l'alimentaire, l'hygiène, le transport, l'énergie...

91 familles ont bénéficié de l'espace solidarité, leur permettant d'acheter, à moindre coût, des produits d'alimentation ainsi qu'un complément en produits d'hygiène et d'entretien

75 personnes, victimes de violences conjugales, ont été accueillies, mises à l'abri, et ont bénéficié d'un accompagnement dans leurs démarches d'autonomie, de septembre 2020 à novembre 2022

3450 rendez-vous assurés dans le cadre de l'action pour l'inclusion numérique

Les 2 demi-journées d'accueil numérique à l'agence Centre du CCAS sont devenues 2 journées, en lien avec l'association Action

Équipement d'un nouveau site en borne Wi-Fi pour un accès Internet gratuit au foyer Saint-Vincent

987 bénéficiaires du RSA, seuls ou en couple, sans enfant, accompagnés par le CCAS, dans le cadre de sa convention avec le conseil départemental du Loiret

1105 domiciliations actives assurées par le CCAS pour les personnes sans domicile fixe, afin de leur permettre de recevoir les courriers et d'accéder à leurs droits

16

signataires de la charte solidarité

1416

demandes d'aides facultatives, soit +20%



Un projet expérimental d'accompagnement des « grands précaires »

En mai 2022, à la demande des élus et pour tenir compte de la complexité de certaines situations (nombre croissant de signalements, problématiques associées d'addiction et de troubles psychiatriques), une action a été engagée, à titre expérimental, afin « d'aller vers » les personnes sans-abri.

Cette expérimentation avait quatre objectifs :

- améliorer le repérage pour limiter les situations de personnes en grande précarité,
- développer le travail en maillage avec les autres intervenants,
- mener des actions complémentaires permettant un accompagnement adapté,
- trouver des solutions de réinsertion.

Dans ce cadre, des réunions de pilotage régulières ont été organisées avec les élus, les services de l'état et la police municipale. De même, des réunions mensuelles pluridisciplinaires ont été mises en place pour la réalisation d'actions sur le terrain, et des maraudes conjointes organisées une fois par semaine.

6 réunions pluridisciplinaires

20 maraudes

43 personnes rencontrées

21 personnes domiciliées au CCAS avec ouverture des premiers droits

Une épicerie sociale étudiante

La ville d'Orléans a accompagné la création de l'association Esope 45 en apportant un soutien technique et en mettant à sa disposition un local à La Source pour y installer une épicerie sociale étudiante qui a été inaugurée en novembre 2022.

Créée en lien avec l'université, le Crous, la Caf du Loiret, des associations caritatives et des partenaires institutionnels, Esope 45 permet aux étudiants en difficulté financière d'acheter des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à bas coût.

Pérennisation d'Ôpe

La plateforme de parrainage «Orléans parraine ses étudiants» (Ôpe), créée à la suite de la crise sanitaire, a été pérennisée. Les Orléanais ont été très nombreux à vouloir soutenir les étudiants. On a dénombré 50 parrainages en 2022 sur la plateforme Ôpe, chargée de mettre en relation les parrains et les étudiants en quête d'une aide matérielle, administrative, de stages ou d'un job étudiant, ou d'un simple contact lorsqu'ils sont éloignés de leurs familles et de leurs proches.



4

Une ville
citoyenne et
responsable

4

Améliorer le cadre
et la qualité de vie

46

expertises de bâtiments

3

arrêtés de mise en sécurité
(procédure d'urgence)

4

arrêtés de mise en sécurité
(procédure classique)

3

procédures de travaux d'office
de mise en sécuritéVEILLER À LA SALUBRITÉ
DE L'ESPACE PUBLIC
ET DE L'HABITATGarantir la sécurité
des personnes

Le maire a un pouvoir de police en ce qui concerne la sécurité des immeubles, locaux et installations (articles L511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation), afin d'assurer la sécurité des personnes face à des risques présentés par les murs, bâtiments ou édifices qui n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité des occupants et des tiers, y compris à l'intérieur des propriétés privées.

Dans ce cadre, la Ville a fait procéder en 2022 à des expertises de bâtiments, suite à des signalements de murs qui se fissaient, de corniches ou de toitures qui se détérioraient, de planchers ou de plafonds qui s'affaissaient. Ces désordres générant un risque pour la sécurité des occupants ou des tiers, Orléans a été amenée à enjoindre à des propriétaires de procéder à la réalisation de travaux dans un délai contraint. Elle s'est substituée aux propriétaires inactifs en réalisant les travaux d'office et en recouvrant les frais auprès de ces propriétaires indécis. Dans certaines situations graves, la Ville a été amenée à prendre des arrêtés de mise en sécurité.

Lutter contre l'habitat indigne

Mobilisée au quotidien, la Ville vient en aide aux personnes, souvent vulnérables et fragiles, dont le logement ne garantit pas des conditions de salubrité nécessaires à la santé et à la sécurité de ses occupants.

En 2022, les 4 inspecteurs de salubrité d'Orléans ont instruit 147 plaintes en matière d'habitat en effectuant des inspections sanitaires des logements pour rétablir, quand la situation l'exigeait, des conditions de vie décentes. Dans certaines situations, les désordres correspondaient à de simples manquements au règlement sanitaire

147

plaintes en matière d'habitat

20

logements en urgence
sanitaire ponctuelle

2

logements impropres
par nature à l'habitation
(sous combles)

18

procédures débouchant
sur des travaux d'office

départemental (humidité, ventilation) auxquels il a été remédié par de menus travaux. En revanche, d'autres situations ont révélé une insalubrité majeure (installation électrique défectueuse, absence de chauffage ou d'eau, installations sanitaires inutilisables...) conduisant à la mise en œuvre de procédures coercitives en application du code de la santé publique pour exiger du propriétaire la réalisation de travaux. L'année 2022 a vu se multiplier les situations d'incurie (encombrement majeur, saleté majeure et, parfois, occupant souffrant du syndrome de Diogène) relayées notamment par la police municipale, le Codis45 ou les travailleurs sociaux. Plusieurs procédures de travaux d'office ont été diligentées par la Ville pour rétablir des conditions sanitaires satisfaisantes.



Encadrer la présence des animaux errants

Parmi les pouvoirs de police du Maire figure la prise en charge des animaux errants ou blessés retrouvés sur la voie publique dans le respect du bien-être animal (Code rural et de pêche maritime).

Pour ce qui concerne les chats, une convention a été signée avec l'APCLO, qui assure la capture des chats sans maître, qui sont stérilisés, identifiés et tatoués au nom de l'association par un vétérinaire dans le cadre d'un marché public. Ces chats deviennent ainsi juridiquement des chats libres et sont relâchés sur l'aire géographique correspondant à leur lieu de capture. Quant aux chiens errants retrouvés par la police municipale ou les pompiers, ils sont déposés au relais-fourrière du pont Cotelte dans le cadre d'un marché conclu avec la SPA du Centre. La fourrière animale départementale de Fay-aux-Loges prend ensuite le relais.

Enfin, les chiens et chats blessés sont pris en charge par l'association SOS vétérinaire animal de compagnie, avec qui la Ville a signé une convention.

Autres animaux qui engendrent des nuisances, en termes de salubrité et de sécurité, les pigeons et les rats font l'objet d'actions régulières pour éviter leur prolifération. Ainsi, quatre campagnes de capture de pigeons sont organisées chaque année (2 au nord et 2 au sud) pour réguler ces populations de volatiles qui génèrent des salissures sur les espaces publics et privés. De même, en fin d'année 2022, une opération de dératisation a été menée dans le quartier de La Source, conjointement par les services de la Ville et de la Métropole, ainsi que les Résidences de l'Orléanais.



La place de l'animal en Ville

Parce que les propriétaires d'un animal de compagnie sont de plus en plus nombreux, la question de la place de l'animal en ville est devenue un sujet de réflexion pour la collectivité: quelles sont les actions à mettre en œuvre pour garantir le respect et le bien-être des animaux dans un environnement citadin? Quels compromis entre les propriétaires d'animaux et ceux qui n'en ont pas? Parmi les pistes de travail de la Ville figurent, par exemple, l'accessibilité aux commerces pour les chiens de personnes handicapées, ainsi que la mise en relation d'animaux avec des personnes âgées ou en situation de handicap, compte tenu du rôle bénéfique des animaux sur l'homme, ou encore les parcs pour chiens en liberté...

4

Une ville
citoyenne et
responsable



=25% : la baisse de
la délinquance entre 2019 et 2022

=82,4% entre 2001
et 2022 pour la délinquance de proximité
vols de voitures et de deux-roues : **-93%**
vols à main armée : **-88%**
vols à la roulotte et d'accessoires : **-87%**
vols à la tire, notamment de téléphones
portables : **+56%**

107 policiers municipaux, dont

40 ilotiers répartis dans 6 secteurs

250 caméras
de vidéo-protection

4 unités d'intervention
dont 6 motards

19 conducteurs cynophiles (chiens)

Mineurs mis en cause :

=91% en 21 ans

ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

2022 a été une année de progression en termes de sécurité et de tranquillité publiques. En effet, les données chiffrées confirment une baisse significative de la délinquance : Orléans reste parmi les grandes villes affichant les taux de délinquance les moins élevés de France. Des résultats qui se sont stabilisés après les périodes de confinement pendant la crise sanitaire et que l'on peut associer à la politique de prévention et de lutte mise en place par la Ville depuis plus de vingt ans. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place de moyens dissuasifs adaptés, à commencer par les effectifs au sein de la police municipale : 104 policiers déployés en patrouillage, en îlotage et en zonage. Une organisation efficiente, appuyée par des moyens techniques comme la vidéosurveillance ou la géolocalisation des patrouilles. Complémentaire de la dissuasion, la prévention est un des axes de travail de la police municipale, complétée par des dispositifs à destination des jeunes, et plus précisément des mineurs, pour lutter contre le décrochage scolaire : « Sortir l'enfant de l'école de la rue », « Passerelle », « Plateforme », École de la 2^e chance... Autant d'actions qui ont contribué à une baisse très importante de l'implication des mineurs dans les effractions.

La mobilisation des équipes concerne toujours la lutte contre les stupéfiants et l'ivresse publique, mais aussi les infractions routières en conjuguant dissuasion et prévention.



UNE VILLE PLUS ACCESSIBLE

Plusieurs améliorations notables et concrètes ont vu le jour en matière d'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite, en étroite collaboration avec la commission pour l'accessibilité de la ville d'Orléans. À commencer par le centre municipal, avec la partie publique de la salle du conseil municipal, les toilettes, les ascenseurs et l'accueil (cheminement adapté). Sur l'espace public, une cinquantaine de feux sonores pour les aveugles et malvoyants ont été contrôlés et réparés, et les télécommandes prêtées aux utilisateurs à titre gracieux ont été remplacées.

Dispositif de guidage

Par ailleurs, la commission a travaillé à la réalisation d'un circuit en ville –des bords de Loire depuis le pont George-V jusqu'à l'Hôtel Grosloot–, avec le surbaissement de trottoirs, la remise en état de belvédères, l'adaptation des garde-corps... La commission a également été impliquée dans l'accès à la nouvelle Maison de la déficience visuelle (rue Antigna), comprenant l'aménagement de places de parking. Enfin, un travail a été initié, prévoyant un dispositif de guidage et d'accessibilité (AudioSpot) qui permettra une mobilité inclusive et un accès à la culture et aux lieux touristiques pour tous: un projet unique en région Centre-Val de Loire.

Une commission active

Créée en 2016, la commission pour l'accessibilité de la ville d'Orléans a vocation à améliorer la mise en accessibilité de la ville aux personnes en situation de handicap: bâtiments recevant du public, voirie, espaces publics et transports... Elle comprend 16 associations, représentatives de handicaps physiques, mentaux, psychologiques, qui contribuent aux travaux en tant qu'experts. Une collaboration active via des groupes de travail réguliers, des déplacements et visites sur sites..., qui débute de plus en plus en amont des cahiers des charges liés à des projets de construction



et d'aménagement, par exemple pour le projet des Carmes, le futur Astrolabe 2, la requalification des mails...

Orléans, ville handisport

C'est notamment en accueillant en 2022 plusieurs championnats de France handisports –futsal, boccia, volley et basket fauteuil U21 masculin et U25 féminin– qu'Orléans a pu concourir aux trophées handisports décernés chaque année par la Fédération française handisport.

Ces trophées mettent en valeur les acteurs qui œuvrent au développement du handisport. L'accueil de ces événements a permis à la collectivité de démontrer sa capacité et sa motivation, avec l'aide des clubs et du comité départemental et régional handisport. Un signe fort à l'approche des Jeux, pour lesquels Orléans espère accueillir des délégations en les mettant dans les meilleures dispositions.

Tout au long de l'année se déroulent également des rendez-vous handisports dont l'objectif est de donner à découvrir et de sensibiliser le public, comme «Changeons de regard», organisé par le club de tennis de table de Saint-Marceau, ou encore «Partageons la ville» (cf. p. 51). Et, chez les plus jeunes, l'École municipale d'initiation sportive a accueilli, en 2022, une dizaine d'enfants en situation de handicap.

L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Afin de permettre l'accès à la culture pour le plus grand nombre, la ville d'Orléans met en œuvre des actions complémentaires en accompagnant les publics les plus fragiles, mais aussi en proposant une programmation diversifiée et gratuite dans les quartiers ou avec des tarifs non discriminants.

Dans le même sens, elle propose de nombreux grands événements gratuits : Festival de Loire, Loire Art Show, expositions à la collégiale Saint-Pierre le Puellier... Elle s'attache aussi à faciliter la mise en place d'actions culturelles pour le public scolaire : accueil dans les musées, les médiathèques, spectacles au théâtre Gérard-Philipe...

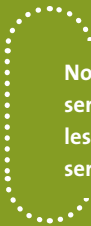
Orléans met des places de concerts ou de rencontres sportives à la disposition des associations, et plus particulièrement de celles qui accompagnent les publics éloignés de la culture et du sport.



En 2022, le projet de « Micro-Folies » s'est concrétisé, donnant aux publics accès à de multiples collections artistiques et muséales. Développé par la Villette, en lien

avec le ministère de la Culture, ce musée numérique itinérant a été mis en place dans les quartiers labellisés « Cité éducative » de l'Argonne et de La Source, en collaboration avec l'association Cultures du cœur du Loiret. Des collections par région ont été élaborées, en lien avec les partenaires culturels locaux, pour s'adapter à chaque territoire. Et des visites numériques guidées ont été proposées aux élèves de ces quartiers, dans l'objectif de les sensibiliser à la culture et de favoriser leur réussite grâce à un dispositif d'accompagnement personnalisé.





Nous remercions les différents services et les partenaires dont les données et contributions ont servi à l'élaboration de ce rapport.

Edité par la mairie d'Orléans
Direction de l'information
et de la communication
Novembre 2023

Crédits photos :
Jérôme Grelet
Jean Puyo

Rédaction :
Camille Jaunet

Conception graphique :
Laure Scipion - Orléans



MAIRIE D'ORLÉANS
Place de l'Étape
45040 Orléans Cedex 1
02 38 79 22 22

www.orleans.fr

 **#Orleans**



Orléans
Mairie